



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne
www.ville-chevilly-larue.fr

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 14 AVRIL 2016 -

- : - : - : - : -

Mady Martinelli
Sténotypiste de conférences
123, rue de Paris
78470 St-Rémy-lès-Chevreuse
☎ 01 30 47 48 00 / 📠 06 07 65 75 81
mady.martinelli@wanadoo.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
Désignation d'un secrétaire de séance	3
Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2016	3
Vœu contre la fermeture du centre Hubertine Auclert	13
Vœu contre la suppression des aides régionales au logement pour les communes ayant plus de 30 % de logements sociaux	20
Vœu contre la majoration de la fiscalité ménages induite par la loi NOTRe	27
0 - ADMINISTRATION GENERALE	31
1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE	31
1.1 - Attribution de subventions aux associations	31
1.2 - Attribution de subventions au théâtre André Malraux	32
1.3 - Attribution de subventions à l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)	33
1.4 - Attribution de subventions à l'association de Coopération Culturelle Éducative et Sportive (ACCES)	33
1.4 bis - Attribution de subventions à l'Association la Maison du Conte (MDC)	33
1.5 - Autorisation de signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la piscine municipale Pierre de Couvertin	37
1.6 - Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de la piscine municipale Pierre de Couvertin	37
1.7 – Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relative à la création de la métropole du Grand Paris	38
3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	38
3.1 - Approbation des comptes rendus du portage foncier par le SAF 94 pour le compte de la commune	38
5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITES ET DE LA PREVENTION DE LA SANTE	38
5.1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la confédération Nationale du Logement (CNL) à l'occasion de son 100 ^{ème} anniversaire	38



CONSEIL MUNICIPAL
- JEUDI 14 AVRIL 2016 -

(La séance est ouverte à 19 h 10 sous la présidence de Mme Stéphanie Daumin.)

Mme la MAIRE. - Bonjour à tous. Nous allons commencer cette séance. Un certain nombre de réunions municipales qui se déroulent en ce moment explique un certain nombre d'absences dans les rangs de la majorité. Les élus vont nous rejoindre en cours de séance.

Je vais commencer la séance de manière que l'on puisse apporter un certain nombre d'informations sur notamment le territoire et la métropole, ce qui mettra chacun à jour et laissera le temps aux uns et aux autres d'arriver. Cela permettra également d'honorer l'horaire auquel la réunion a été convoquée. Cette dernière ayant été convoquée en amont, il était évidemment difficile de savoir que d'autres réunions incontournables se tiendraient un peu en même temps.

Vous avez été convoqués dans les formes légales en séance ordinaire du Conseil municipal le 8 avril 2016.

Je vais procéder à l'appel nominatif.

Mme la Maire procède à l'appel...

Stéphanie DAUMIN, présente

Nora LAMRAOUI-BOUDON, présente, pouvoir à Charlotte Régina jusqu'à son arrivée

André DELUCHAT, présent

Hermine RIGAUD, présente

Laurent TAUPIN, présent

Patrick BLAS, présent

Élisabeth LAZON, présente

Christian NOURRY, présent

Dominique LO FARO, présent

Charlotte RÉGINA, présente

Christian HERVY, présent

Jean-Paul HOMASSON, présent

Nathalie TCHEQUOLA-GRYMONPREZ, excusée, pouvoir à Dominique Lo Faro
Barbara LORAND-PIERRE, présente, pouvoir à Christian Hervy jusqu'à son arrivée
Régine BOIVIN, présente
Renaud ROUX, présent, pouvoir à Christian Nourry jusqu'à son arrivée
Murielle DESMET, absente, pouvoir à André Deluchat
Joseph RAMIASA, présent
Hadi ISSAHNANE, présent
Amélie AFANTCHAWO, présente
Genaro SUAZO, présent
Sophie NASSER, présente
Vincent PHALIPPOU, présent, pouvoir à M. Genaro Suazo jusqu'à son arrivée (vœu n° 2)
Kawtar OUZIT, présente
Frédéric SANS, présent
Hélène HUSSON, excusée, pouvoir à Élisabeth Lazon
Patrick VICERIAT, présent
Liliane PONOTCHEVNY, présente
Thierry MACHELON, présent
Beverly ZEHIA, excusée, pouvoir à Patrick Viceriat
Yacine LADJICI, présent
Armelle DAPRA, présente
Philippe KOMOROWSKI, excusé, pouvoir à Yacine Ladjici
Nora Lamraoui Boudon est en réunion avec le collègue sur le REP.
Barbara Lorand-Pierre est en réunion avec le collègue Jean Moulin sur le réseau d'éducation prioritaire.

PRÉAMBULE

Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la MAIRE. - Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons à désigner un secrétaire de séance. Il semblerait que ce soit le tour de Joseph Ramiasa.

(Approbation.)

Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2016

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Mme la MAIRE. - Nous avons remis sur table un certain nombre de documents, ceux donnés lors du séminaire des maires de l'EPT 12 Orly-Rungis-Bièvre-Seine Amont qui s'est tenue le 7 avril dernier. Dans un souci de transparence, j'ai souhaité diffuser à l'ensemble des conseillers municipaux les documents qui nous ont été communiqués.

Le document au petit format mériterait d'être reprographié au grand format. Ce document est un document de travail, il n'est donc pas encore finalisé. Il a été distribué aux 12 maires afin qu'ils aient un regard sur les données socio-économiques, géologiques et géographiques, bref un diagnostic de ce que représente l'EPT 12 dans le paysage métropolitain.

Je me suis permis par ailleurs de reprographier l'atlas géographique qui avait été travaillé par l'association du Grand Orly dont on s'aperçoit quand même que le zoom à l'intérieur du territoire de l'EPT 12 nous offre une capacité d'analyse un peu plus fine que l'échelle des 24 communes, ce qui complète utilement notre analyse.

Sur le document travaillé par l'APUR, il y a eu sur les 24 communes de l'EPT 12 un grand nombre d'erreurs sur lesquelles je n'attire pas votre attention erreur par erreur, mais plus sur le principe.

Il a été travaillé en chambre par l'APUR. Il ne sera finalisé qu'à l'occasion du séminaire qui se tiendra en juillet prochain à l'attention des conseillers territoriaux. Le rôle de chaque ville est de faire parvenir les éléments de modification qui permettra d'en avoir une vision plus juste, plus réaliste.

Vous remarquerez que, dans les documents qui concernent les grandes infrastructures, beaucoup d'infrastructures présentes sur notre commune ne sont pas référencées.

C'est un travail que l'on va transmettre afin que le document soit de bonne tenue au moment où il sera considéré comme validé.

Lors du séminaire des conseillers territoriaux qui se tiendra en juillet prochain, j'ai insisté pour que le travail, qui sera soumis à l'analyse des conseillers territoriaux, ne se contente pas de ces éléments un peu statiques d'analyse de territoires, mais soit davantage inscrits dans une vision dynamique de manière que l'on ait plus conscience des dynamiques locales qui sont d'ores et déjà enclenchées notamment du point de vue économique et des projets urbains.

Vous verrez que, dans l'Atlas qui vous a été remis sur l'EPT, on a un peu l'impression que l'on part de rien. Or, 3 territoires existaient sur le périmètre de cet EPT que sont le Val-de-Bièvre, la Seine Amont et le Grand Orly. Sur ces 3 territoires, il y a des dynamiques de projets en œuvre et un certain nombre de documents stratégiques préexistent. Nous avons un CDIT, un projet de territoire comme les autres en ont un aussi.

Au moment du séminaire, aura lieu, je l'espère en tout cas, un échange sur cette vision dynamique des territoires de manière que l'on s'approprie les enjeux de développement des autres territoires et que l'on puisse imaginer des éventuelles synergies à partir de ces éléments dynamiques et non pas comme si on parlait de rien.

Il serait un peu dommage et aberrant de ne pas le faire.

Vous avez aussi un petit document qui a été distribué. Celui-ci comprend des encadrés bleus qui portent sur les compétences et notamment leur transfert. Il insiste sur le travail que nous avons à opérer au cours de l'année 2016 pour se mettre en conformité avec le thème de la loi NOTRe.

Nous avons l'année 2016 pour opérer les termes du transfert de la compétence déchets et assainissement qui, de fait, a été transférée depuis le 1^{er} janvier 2016, mais sur lequel pour l'instant nous fonctionnons à partir de conventions de gestion. C'est une situation transitoire qui ne pourra durer que l'année 2016. À partir du 1^{er} janvier 2017, il faudra que la compétence ait été transférée de manière factuelle. Cela fait la liste des questions qui seront soumises à notre travail collectif d'abord en collectif des maires puis en conseil de territoires sur les autres compétences concernées. Vous le savez, on en a déjà parlé à de multiples reprises dans cette enceinte. La loi prévoit l'alignement par le haut des compétences avec les intercommunalités préexistantes. Nous avons sur le territoire 3 intercommunalités préexistantes qui, aujourd'hui, n'existent plus en tant que telles mais dont les compétences sont celles de l'EPT par défaut sur le territoire des anciennes agglomérations. Nous aurons donc à décider de ce qui revient dans les communes à l'échelle de l'EPT et de ce qui est éventuellement transféré.

Je vous indique que, de ce point de vue, un travail a été réalisé en collectif des maires de l'EPT au cours des dernières semaines et qu'un positionnement de principe a été adopté par les maires de l'intercommunalité qui ont le degré d'intégration le plus fort. Ceux de l'intercommunalité qui ont ce degré d'intégration le plus fort sont ceux du Val-de-Bièvre. S'ils veulent continuer de gérer un certain nombre de compétences et d'équipements au même niveau que ce qu'ils faisaient jusqu'à présent, ils admettent tout à fait l'idée que ce ne soit pas forcément la volonté unanime sur l'ensemble de l'EPT et sont prêts à imaginer les outils qui leur permettront de continuer à gérer un certain nombre de sujets à 7, lorsqu'il n'y aura pas majorité suffisante pour les gérer à 24 ou bien lorsqu'eux-mêmes considéreront que ce qui pouvait être géré à 7 n'est pas forcément pertinent de le gérer à 24. Pour avoir eu quelques échanges avec certains maires, il y a un consensus assez grand sur le fait que, pour ce qui concerne les compétences de très grande proximité, il ne faut pas s'attendre à pouvoir les gérer à 24 comme on pouvait déjà le faire parfois de manière difficile à 7.

L'EPT, à cet égard, a voté son premier budget en séance mardi dernier. Ce budget, je ne dirai pas provisoire, fera obligatoirement l'objet d'une décision modificative assez rapide puisque, pour l'instant, il y a un certain nombre de choses dont les communes membres n'ont pas encore eu notification. L'EPT lui-même n'a pas eu forcément notification officielle des bases de CFE (Cotisations Foncières des Entreprises) et des montants contributifs au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal). Dans ces conditions, il est absolument impossible de finaliser un budget définitif. De ce point de vue, il est provisoire.

Par ailleurs, il est transitoire. Je vous informe qu'à ce jour, c'est un budget qui intègre les recettes et les dépenses telles qu'elles auraient figuré dans le budget des intercommunalités préexistantes, les 3 agglomérations, et que pour ce qui nous concerne, il comprend en réalité seulement la contribution de chacune des communes au fonctionnement général de l'EPT qui, pour l'instant, est a minima et qui se monte donc à un montant de 3 € par habitant. Cela signifie que nous enverrons dans le cadre de ce budget un peu moins de 60 000 € à l'EPT pour financer l'administration générale et notamment le travail mené autour de l'organisation des CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales).

Dans ce budget, seuls les engagements des précédentes agglomérations sont pris en compte. Pour l'instant, c'est à travers les CLECT que le travail va se passer.

Je vous indique toutefois qu'il y a un certain nombre d'éléments sur lesquels j'ai manifesté ma vigilance et pour lesquels nous avons ensemble avec les 24 maires et au sein du conseil de territoire posé un certain nombre de jalons que je porte à votre connaissance parce que je pense qu'il est important que vous soyez en pleine connaissance de ces enjeux.

Le premier concerne la question des engagements d'investissements pris par les agglomérations préexistantes. L'agglomération du Val-de-Bièvre avait prévu dans son pluriannuel d'investissement une augmentation de ses dépenses assez importantes à partir de 2016. Cela se traduit par une augmentation de 4 M€ du niveau d'endettement de la collectivité.

Il est évident que, sans que nous ne prenions de précautions préalables, si nous ne le faisons pas, ces 4 M€ pèseraient sur l'ensemble des 24 communes là où évidemment ils ne sont le fruit que des décisions des 7 communes de l'agglomération du Val-de-Bièvre. J'insiste là-dessus parce que les autres agglomérations ne sont pas concernées.

La collectivité est plutôt sur une logique stratégique et non pas opérationnelle, donc elle n'avait pas de programme d'investissement et les Portes de l'Essonne ont maintenu le même niveau d'investissements que précédemment, ce qui ne se traduit pas par un changement d'équilibre.

Le Val-de-Bièvre pour le coup est entré dans une année d'investissement beaucoup plus importante, ce qui renforçait le stock de dettes, le faisant passer de 121 M€ à 125 M€.

Nous sommes convenus avec les maires de l'ex-CAVB que l'ensemble des engagements pris par la CAVB avant que nous ne soyons EPT devait absolument être assumé par eux et que par eux puisque c'était leur décision, ils l'ont fait en connaissance de cause bien sûr. Au sein du pacte financier, fiscal et social que nous allons élaborer au cours des prochaines semaines, il sera écrit de manière explicite le fait que ce stock de dettes ne sera assumé que par les 7 communes qui en sont émettrices.

D'autant plus que les premières simulations nous conduisent à penser qu'à l'échelle de l'EPT il va y avoir une baisse de recettes de CFE d'environ 1,2 M€ et que sur ce 1,2 M€, un peu plus de 900 000 € viennent de la CAVB.

Nous ne sommes pas certains que ces simulations soient exactes parce que, sur Chevilly-Larue, cela donne une stagnation alors que nous pensons que nous devrions plutôt être sur une progression mais nous faisons avec les chiffres que nous avons qui ne sont pas encore notifiés.

Cela faisait peser un effort très important alors même que le niveau de ressources était moins important sur ce territoire. Ce premier aspect permet aux uns et aux autres de discuter et de travailler sereinement au sein de cet EPT puisque des engagements rassurants ont été pris pour que les uns et les autres ne se sentent pas « les dindons de la farce. »

Concernant l'autre aspect, nous n'avons pas encore de notification du FPIC ni la commune ni l'EPT en lieu et place des intercommunalités.

Toutefois, le dispositif de la loi NOTRe conduit à modifier les critères de calcul du FPIC. Le FPIC est une enveloppe nationale dont le montant global est fixé par la loi de finances.

L'administration fiscale fait les calculs à partir de critères un peu complexes qui définissent quelles communes et agglomérations seront contributrices et attributrices et à quel niveau elles le seront.

Le fait d'avoir créé la métropole du Grand Paris et donc les EPT modifie les critères de calcul.

Je ne rentre pas dans le détail. L'impact général est que ce sont les EPT qui deviennent la collectivité sur la base de laquelle sont opérés les calculs.

Cette nouvelle disposition fait que nous devenons, à l'échelle de l'EPT 12, moins contributifs au FPIC que nous ne l'aurions été, toutes les communes membres cumulées, s'il n'y avait pas eu la métropole.

Pour cette année. Pourquoi ? Le montant national de l'enveloppe défini par la loi de finances à ce jour a été gelé à 800 M€ là où, au départ, il avait été envisagé d'être porté à 1 Md€.

Comme il a été gelé à 800 M€ cette année, cela diminue le montant sur lequel on opère les transferts financiers.

Il n'est pas impossible qu'à l'échelle de l'EPT 12, le résultat net de notre contribution au FPIC soit moins « important » que prévu. Ce n'est pas encore certain, on ne sait pas dans quelle proportion.

Il y a un effet pervers à cela : certaines communes attributrices du FPIC voient leur situation se dégrader et vont la voir, chaque année, se dégrader de 10 % jusqu'à ce qu'elles ne reçoivent plus rien puisque c'est le territoire qui devient le critère de calcul. Elles n'auront donc plus droit de bénéficier en quelque sorte du FPIC.

Là aussi, c'est un sujet dont nous avons parlé à l'échelle des 24 maires pour nous assurer que le résultat final ne se traduise pas par une dégradation de ceux qui ont le plus besoin de solidarité. En l'occurrence, 4 communes sont concernées : Villeneuve-Saint-Georges et Valenton qui progressivement perdraient la part d'attribution, Arcueil qui devient plus fortement contributrice et Paray-Vieille-Poste qui deviendrait, elle aussi, plus fortement contributrice.

L'idée, c'est qu'à travers le pacte financier, social et fiscal soit opérée une répartition de ce bénéfice net lié à l'amélioration des termes du FPIC pour cette année, qu'il soit utilisé de manière à faire bénéficier ces collectivités pour qu'elles ne soient pas perdantes dans l'histoire.

Nous n'avons pas encore défini à ce jour ce qui retournerait dans les caisses de la commune et ce qui resterait à l'échelle de l'EPT. En tout cas, il existe un accord de principe entre les 24 maires pour faire en sorte qu'un équilibre juste soit trouvé. Reste à s'entendre sur ce que l'on entend par juste, mais des pas importants ont été faits.

Toutefois, pour que ce que je viens de vous exposer puisse être appliqué, il faut qu'un budget dérogatoire aux règles générales soit adopté lors d'un prochain Conseil de territoire dans les deux mois qui suivront la notification du FPIC ce qui, pour pouvoir être applicable, doit être voté à l'unanimité du Conseil de territoire.

Nous sommes en train de vérifier si le fait qu'il puisse y avoir des abstentions pose ou non problème, en tout cas, il ne faut pas de vote contre. Je porte cela à votre connaissance car il est important que vous connaissiez un peu les subtilités de tout ce que nous sommes en train de faire à l'échelle de l'EPT.

Nous essayons de corriger les nombreux problèmes que soulève cette loi mal ficelée et qui n'avait pas vu un très grand nombre d'implications. C'est un bazar pas possible. C'est s'en arracher les cheveux. Nous entrerons dans le détail tout à l'heure à l'occasion d'un vœu.

Cette loi est pleine d'approximations. Vu la précipitation dans laquelle elle a été votée, ce n'est pas une surprise non plus, on s'y attendait. Ceci dit chaque fois que l'on ouvre un tiroir, on en trouve de nouvelles.

Il y a une volonté des 24 maires à essayer de trouver la voie de plus de justice possible dans tout cela, sans obérer les projets des communes et leur possibilité de continuer de travailler, mais cela nécessite parfois des éléments bien compliqués. Je ne sais pas dire à ce jour si nous réussissons à obtenir l'unanimité nécessaire au sein du Conseil de territoire pour faire adopter ce principe sur le FPIC.

Voilà ce que je voulais dire au préalable pour vous tenir un peu au courant de ce qui se passe au sein de l'EPT.

Christian, tu veux peut-être rajouter un mot ?

M. HERVY. - Pas sur ce sujet.

Mme la MAIRE. - Pas d'interventions ?... Cette petite information n'était pas prévue à l'ordre du jour mais il n'est pas mal de vous faire de temps en temps un petit retour. Tout ceci est pour l'instant embryonnaire. On verra comment en rendre compte dans les commissions. André Deluchat est tout à fait mis au courant de tout cela, il participe y compris physiquement dans la salle au conseil de territoire, je l'en remercie. Il est assidu. On verra comment faire vivre cette matière au sein des commissions pour que l'information vous parvienne, ce qui je pense est essentiel.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. HERVY. - Je souhaite faire une mise au point à la suite de la publication par la section socialiste de Chevilly-Larue et par les élus socialistes d'une lettre dont je ne connais pas le périmètre de diffusion mais qui a été portée à la connaissance d'un suffisamment grand nombre de Chevillais pour que nous lui accordions de l'importance, ce qui est également nécessaire au regard de son contenu.

La lecture de votre lettre a fait l'effet d'une douche froide. Comment comprendre en effet qu'à une séance du Conseil municipal, vous votiez le budget de la commune et que vous manifestiez votre souhait d'engager des discussions en vue de votre intégration dans la majorité et qu'aussitôt vous publiiez une lettre qui est une attaque en règle contre ladite majorité ?

C'est un peu comme si vous vous rendiez à une réunion de famille et qu'à peine arrivés, vous jetiez votre bouquet de fleurs à la figure de la maîtresse de maison. Un pas en avant, deux pas en arrière donc ou, comme disent les étudiants en ce moment : « un pas sur la gauche et deux pas sur la droite ». Je vous avoue que, pour beaucoup de gens, cette situation est totalement incompréhensible.

Permettez-moi de formuler quelques remarques sans revenir sur tous les sujets évoqués dans votre lettre parce que nous avons des choses plus importantes à faire.

Dès la première ligne, vous suggérez que notre liste aux élections municipales et notre majorité appartiendraient au Front de gauche. Je prends cela pour un vestige du passé. Autrefois, c'était le Maire et la majorité communiste, en espérant que cette appellation gêne le rassemblement local autour de notre programme et de notre action. Aujourd'hui, c'est le Front de gauche... Les vieux démons ont la vie dure.

Apprenez donc et, avec vous, vos lecteurs puisque vous semblez ne pas le savoir, que notre majorité comprend des communistes, des membres du parti de gauche, des socialistes unitaires, un Europe écologie les Verts et des personnalités sans appartenance politique, tout cela avec le soutien et l'investiture du parti radical de gauche.

Évidemment, rappeler cette évidence, c'est en même temps rendre patent votre total isolement politique au plan local, mais souffrez que je vous indique que, parmi les personnalités sans parti, certaines se reconnaissent ou se reconnaissent dans le vote socialiste. Je ne suis pas sûr que votre maladresse les conforte dans leur choix du moins dans les élections locales.

Vous parlez, dès cette première ligne de violence. Cela nous a beaucoup surpris. À votre avis, comment s'appelle l'attitude qui consiste à faire du porte-à-porte en disant aux gens que le Maire va mourir et que le futur Maire de Chevilly-Larue ne peut donc être que Pascal Rioual ? Comment s'appelle la démarche qui consiste à venir jusque dans mon escalier pour délivrer très habilement ce message à mes voisins. Je dis très habilement car la plupart d'entre eux, dès qu'ils en ont eu l'occasion, sont venus me voir pour me dire combien ils étaient surpris et parfois choqués de ce qu'ils avaient entendu.

Que faut-il penser de l'initiative de Pascal Rioual consistant à attaquer notre compte de campagne pour obtenir par la justice ce que les électeurs vous ont refusé une fois de plus au risque d'obliger la tête de liste, comme c'est la loi, à déboursier plusieurs dizaines de milliers d'Euros, de la rendre inéligible et, éventuellement, de la traduire devant un tribunal pénal, cela à cause de quelques mots qui auraient déplu à sa majesté le jour du banquet des anciens ?

N'est-ce pas de la violence eu égard à la situation dramatique que nous avons traversée à ce moment-là au point que plusieurs grands élus socialistes du département se sont offusqués de cette conduite irresponsable ?

Certains d'entre eux m'ayant d'ailleurs adressé des messages.

Vous parlez ensuite d'une décennie d'errances sur la question de la coopération intercommunale alors que je présidais un syndicat intercommunal d'études qui comptait parmi ses objectifs statutaires la création d'une intercommunalité sur le pôle Orly-Rungis, notre territoire d'élection, notre pôle d'activité et de vie.

Je regrette beaucoup que nous n'ayons pas pu déboucher dans ce travail mais je peux vous dire que ce n'est pas de ma faute ni de celle des élus de Chevilly-Larue et que nous avons vraiment fait tout ce qui était possible pour construire une coopération sur ce territoire.

Vous suggérez par ailleurs que la majorité serait venue vous chercher, coupable qu'elle serait d'impréparation et de manque d'ambition. Je dirai que c'est l'art d'inverser les rôles.

La modestie ne semble pas être la valeur cardinale de cet écrit qui prêche le changement en donnant la parole au démissionnaire Pascal Rioual. Sachez que confrontée aux difficultés que votre gouvernement impose aux collectivités territoriales, la majorité fait face, il me semble, avec compétence et esprit de responsabilité. Et si cela vous a échappé, souvenez-vous que notre Maire vient d'être élue première vice-présidente du territoire métropolitain et que c'est elle qui a obtenu le plus grand nombre de voix de tous les candidats de tous les partis.

C'est la reconnaissance à mon sens de la compétence mais aussi de la capacité à rassembler.

Une dernière remarque à propos des résultats électoraux : pour démontrer que vous êtes en tête à Chevilly-Larue, vous faites référence aux élections régionales - pourquoi pas à l'élection présidentielle ? ! Enfin, la prochaine fois, ce sera dur - dont il est bien connu que c'est l'élection qui désigne les élus locaux.

La vérité est quand même un peu différente et ne permet pas de soutenir vos arguments.

La vérité est qu'à l'occasion des élections municipales la liste de rassemblement conduite par Stéphanie Daumin a obtenu, au deuxième tour, sans vous, la majorité absolue des suffrages à Chevilly-Larue autour de ses propositions et de ses candidats.

La vérité, c'est qu'après les élections municipales, il y a eu une autre élection locale à laquelle, c'est curieux, concourraient un binôme qu'il faudrait appeler un quadrinome d'ailleurs parce que les suppléants sont tout à fait respectables, comptez parmi ses candidats votre serviteur et un autre binôme, comptez parmi ses candidats Yacine Ladjici.

Nous sommes donc dans la situation parfaite pour examiner la signification politique de ces résultats d'autant plus que le quadrinome avec lequel j'avais le plaisir d'être candidat était assez représentatif de ce qu'est notre majorité municipale.

C'était une nouvelle fois l'épreuve de vérité.

Et bien la vérité, c'est qu'à l'occasion de cette élection, au premier tour, nous avons réalisé 42,5 % et que votre binôme a réalisé 12,5 %. Il ne faudra pas l'oublier car c'est la réalité pour un certain temps du rapport des forces politiques entre nous à Chevilly-Larue.

Dans ces conditions, écrire en fin de document : « la prise en compte de nos propositions est clairement un préalable... », je lis bien : « un préalable, qui a vocation à donner confiance aux nombreux électeurs qui nous ont soutenus en mars 2014 et qui continuent à nous soutenir », c'est pour le moins un abus de langage. En politique, il faut savoir être fiers avec ceux qui nous soutiennent et être modestes quand la vie nous est difficile. Ce sont toujours des qualités qui sont reconnues.

Je voudrais vous dire pour conclure que je ne vois pas comment nous pourrions justifier auprès de la majorité des citoyens Chevillais le fait que nous devions déférer un ultimatum dans lequel il s'agirait de renégocier le programme municipal. Nous avons le sentiment que ce chemin n'est pas praticable pour parvenir à une coopération dont le cadre est, semble-t-il, loin d'être fixé aujourd'hui.

Ce n'est pas comme cela que l'on travaille. Il y a un programme municipal, il a été approuvé par la majorité absolue des habitants. C'est sur cette base que nous travaillons. Cela s'appelle tout simplement le respect des engagements pris et nous y tenons beaucoup.

Enfin, je voudrais quand même vous dire que, quand on lit votre document et j'ai fait l'impasse sur de nombreux passages désobligeants, on se dit que les conditions ne sont pas encore mûres, si elles doivent le devenir un jour, pour donner lieu non pas à une alliance dont il n'est pas question, mais à un accord politique si limité soit-il et que, pour y parvenir, le chemin qu'il faudra emprunter, compte tenu du fait que cette publication existe, est le chemin de la clarification par une autre publication, de telle manière que les forces qui composent la majorité municipale, les électeurs qui la soutiennent, et beaucoup de Chevillais y compris sans doute parmi ceux qui vous font confiance et qui ont été déroutés, puissent comprendre exactement quel jeu on pratique lorsque l'on prétend à l'unité et au rassemblement. Je reste calé sur l'idée que Mme La Maire a développée le soir des élections : la porte est ouverte à tous ceux et toutes celles à gauche - je crois que c'est l'idée - qui veulent travailler pour le bien des Chevillais et, maintenant je l'affirme, pour la défense des intérêts de notre commune.

La porte est ouverte, mais pas à n'importe quel prix et pas en prenant des gifles à tour de bras à l'occasion d'une publication.

Mme la MAIRE. - Merci.

Il était important qu'une clarification de cette nature soit effectuée.

Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ?

M. LADJICI. - Par quoi commencer ?... En préambule, j'ai eu vent de cette incompréhension par le biais d'un certain nombre d'élus de votre majorité. Il me semble que je t'ai adressé aussitôt une demande de rendez-vous de manière que l'on puisse en discuter dans un autre cadre de façon apaisée.

M. HERVY. - Je n'ai aucun mandat pour cela.

M. LADJICI. - C'est toi qui intervies, je m'attendais à ce que ce soit Mme La Maire qui intervienne, mais comme tu es le premier...

M. HERVY. - Tu sais très bien pourquoi c'est moi qui intervies. Je me sens particulièrement offensé dans ce que vous avez publié, offensé et froissé.

M. LADJICI. - Est-ce que je peux terminer mon intervention ?

M. HERVY. - Bien sûr.

M. LADJICI. - C'est justement parce que je t'ai senti offensé que je t'ai proposé un rendez-vous pour en discuter de façon apaisée, saine et sérieuse.

Il n'y a pas de poursuite, je souhaite faire cette mise au point dans ce Conseil municipal. Très bien, nous allons la faire.

Le jour du Conseil municipal du vote du budget au mois de février, alors que nous venons tout juste de dire que nous allons voter le budget pour donner toute la force et tout le soutien nécessaire pour que Mme La Maire puisse réussir dans son mandat avec ce que l'on peut lui apporter, l'un des élus de cette majorité prend la parole, nous juge, estime que nous ne serions pas de gauche mais plutôt de droite.

Cela s'appelle la diversité des opinions dans une majorité.

M. HERVY. - C'est François Hollande qui le dit.

M. LADJICI. - Très bien. Cela s'appelle la diversité des opinions dans une majorité. Je la respecte même si je ne suis pas d'accord avec la description qui en est faite. J'écoute mais je n'estime pas être en mesure de vous demander de brider ou de demander à l'un de vos élus de changer son mode de pensée spécialement parce qu'il y a un avènement budgétaire.

De la même façon, j'estime que Pascal Rioual qui a été tête de liste du parti socialiste aux élections municipales est un militant politique qui a le droit à la parole lorsqu'il la demande. C'est ce qui s'est passé.

Il a exprimé son point de vue. Je pense que c'est le minimum de délicatesse que de lui donner la parole dans le contexte d'évolution qui était en cours.

C'est l'un des membres du parti socialiste, un des militants qui exprime son point de vue. Il est libre de le faire comme cela peut être le cas chez vous et cela a pu être observé lors du Conseil municipal.

Ensuite, tu as dit beaucoup de choses et tu souhaites revenir sur l'histoire de la campagne des élections municipales.

M. HERVY. - C'est vous qui y revenez.

M. LADJICI. - Tu as relevé ou tu nous as relaté un certain nombre d'éléments qui auraient été apportés par des citoyens selon lesquelles nous dirions des choses sur ta personne. Ce que tu ne rappelles pas de la soirée où nous avons fait du porte-à-porte dans ton quartier de résidence, c'est le fait que l'un des élus de notre groupe qui n'est pas là aujourd'hui, Philippe Komoroswki, s'est présenté à ton domicile pour s'enquérir de ta situation et de ta santé.

M. HERVY. - Pour me saluer. S'il avait été là, je l'aurais regardé dans le fond des yeux pour dire ce que j'ai dit ce soir.

M. LADJICI. - Du coup, cela ne « colle pas » tout à fait avec ce que tu dis.

M. HERVY. - Si tout à fait parce qu'il est capable de faire les deux choses.

M. LADJICI. - Laisse-moi terminer. Il faut se méfier dans un contexte électoral de ce que peuvent dire les gens. Si tu as des preuves concrètes de ce que tu avances, je serai ravi de les analyser avec toi. Simplement dans un Conseil municipal censé représenter les citoyens de cette ville, j'estime qu'il n'est pas légitime que l'on puisse se fonder sur un certain nombre de rumeurs et je pourrais t'en rappeler.

Quand je me promène dans le quartier des Sorbiers, on me disait que nous allions supprimer l'aide pour les personnes qui vont à la cantine scolaire de Chevilly-Larue. En ai-je fait une tribune ou ai-je relaté cela ? Je ne crois pas à ce qui peut être véhiculé comme rumeur. Et je t'épargne beaucoup de choses parce que j'estime...

M. HERVY. - Oh merci !....

M. LADJICI. - ... qu'il ne serait pas sérieux de les aborder ici.

M. HERVY. - Je suis touché !

M. LADJICI. - Cela me fait plaisir de te toucher.

Sur les comptes de campagne, une tête de liste a pris une disposition, c'est de sa responsabilité. Tu sais que, dans une élection municipale, c'est la tête de liste qui est responsable de la liste.

Cette tête de liste a entamé une démarche. Moi qui étais dans la campagne, je sais bien que, de votre côté, il y a eu aussi des tentatives de contacter la Direction du parti socialiste pour dénoncer une pratique sur le site Internet qui serait payante. C'est la démocratie. Quand on est dans une situation de concurrence et que l'on estime que l'autre partie n'est pas tout à fait en règle, c'est la vie, c'est le jeu démocratique et cela se fait.

Nous n'étions pas dans une liste commune, vous l'avez fait, cela a été fait de notre côté, c'est le jeu démocratique.

Sur les résultats électoraux, évidemment, tu as été en tête du premier tour aux élections départementales, après, les chiffres, on peut leur faire dire ce que l'on veut évidemment...

M. HERVY. - Non.

M. LADJICI. - Si ma mémoire est bonne, tu as réalisé 22 %.

M. HERVY. - 42,5 % à Chevilly-Larue.

M. LADJICI. - Et au niveau du canton 22 %.

M. HERVY. - Et toi tu as fait 12,5 % à Chevilly-Larue.

M. LADJICI. - D'accord. 14 % au niveau du canton. 22 moins 14, cela fait 8 points. Pour un candidat de 27 ans qui ne s'est jamais présenté à une élection face à un conseiller général sortant, j'estime que c'est tout à fait honorable.

En ce qui concerne la position du groupe du parti socialiste, nous avons voté ce budget parce que nous souhaitons évidemment être « associés » à ce que peut porter cette ville. Nous l'avons rappelé lors du vote du budget. Nous avons fait la démarche de voter ce budget pour essayer de tourner une page.

Nous sommes dans une situation d'observation. Si, chaque fois que nous disons des choses qui ne sont pas tout à fait en ligne avec ce que vous pensez, nous devons subir un procès comme c'est le cas ce soir...

M. HERVY. - Non... Enfin... Vous, vous avez le droit d'insulter et nous, nous n'avons pas le droit de répondre.

M. LADJICI. - Je ne t'ai pas insulté ce soir.

M. HERVY. - Et c'est nous les Staliniens !

M. LADJICI. - Je termine mon propos. Nous avons voté ce budget simplement parce que nous estimons que nous avons un rôle à jouer dans cette ville. Maintenant, libre à vous de juger de notre positionnement et de la suite de ce processus.

Encore une fois, je suis toujours disponible et ma porte est ouverte dès lors qu'il s'agit de discuter et d'apaiser les choses mais si l'on ne répond pas à mes sollicitations, je n'y peux absolument rien.

Mme la MAIRE. - Merci. Je propose que nous arrêtons-là les échanges sur cette question. Il ne s'agit pas non plus de faire l'exégèse de la campagne municipale de 2014, l'objet de la discussion étant davantage de connaître le positionnement de chacun sur la volonté ou pas de participer à une dynamique de majorité municipale.

Je voudrais indiquer, parce qu'il est important de le faire en réunion de Conseil municipal, n'en déplaise aux uns et aux autres, qu'il est une chose de commettre des actes politiques, des écrits politiques connus et reconnus de tous dans la ville, ce qui passe par la rédaction d'écrits et la prise de positions en Conseil municipal donnant lieu à des comptes rendus qui, ensuite, restent dans l'histoire et, surtout, publics, et qu'il en est une autre que d'avoir des discussions bilatérales ou privées entre quelques personnes sur de bonnes intentions et de bonnes volontés.

Ce sont les actes politiques que nous examinons, comme cela a été rappelé. En effet, notre Conseil municipal est là pour représenter les Chevillais, pour travailler à leur bien-être, aux projets pour notre commune et à faire en sorte que notre commune joue toute sa part dans le développement et la solidarité que l'on doit à chacun. C'est au Conseil municipal que l'on crante les choses.

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, un certain nombre de prises de position a été adopté, un groupe de l'opposition a choisi de voter le budget, je m'en réjouis et m'en félicite. Je pense que cela cautionne le travail de la municipalité et le sérieux de notre équipe.

Je pense que si l'intention est d'aller plus loin, il faudra bien évidemment davantage de clarté dans les positions et notamment dans les autres actes politiques que constituent les écrits à l'attention de la population parce que la transparence exige de la clarté.

D'autres discussions auront lieu dans d'autres enceintes, mais je souhaite dans ce tour de table manifester une exigence de respect mutuel et partagé. Le respect que le Maire porte à chaque Conseiller municipal est acquis. La question est le respect de chaque conseiller municipal porte au maire et à l'équipe municipale a fortiori lorsque l'on prétend vouloir rentrer dans la majorité.

L'exigence est aussi celle de la clarté sur les mots, l'histoire et les réalités politiques qui sont les nôtres. Je souhaite en effet que soit cranté le fait que notre équipe municipale est diversifiée.

Je ne pense pas que cela plaise beaucoup à certains membres de cette municipalité d'être qualifiés de Front de gauche. Je vous le dis.

Je suis la garante de cette diversité au sein de l'équipe municipale. Je souhaite qu'il soit bien clair dans les esprits de chacun que si l'on veut pouvoir continuer de travailler dans de bonnes conditions, dans la sérénité, la totalité de cette diversité doit être connue, reconnue et respectée. Enfin, notre équipe a été élue pour mettre en œuvre un projet, n'en déplaise à ceux qui en portaient un autre. Que ce projet puisse être enrichi inévitablement car, de toute façon, un projet, c'est vivant et que les engagements pris doivent nécessairement être mis en œuvre. Si des idées nouvelles surgissent, si dans le travail de nouveaux projets arrivent, rien n'empêche de les étudier. Cela vaut bien au-delà des rangs de la majorité et bien au-delà des rangs du Conseil municipal. S'il y a de bonnes idées à mettre en œuvre, il est tout à fait possible de les intégrer dans l'épure de ce qu'est un budget communal. Ce n'est pas rien que le projet mais c'est tout le projet et ceci n'est pas négociable.

Je souhaite réaffirmer aujourd'hui ma disponibilité pour discuter avec qui le souhaite à gauche pour imaginer les termes d'une collaboration possible sur ces bases-là et surtout mon exigence de respect au-delà des mots dans les écrits publiés aux gens. Je ne vous cache pas que je n'ai pas apprécié beaucoup non plus les termes qui concernent le passé mais aussi ceux qui concernent le présent.

Je considère que qualifier d'impréparation l'action municipale et dire aux Chevillais que, étant tellement perdue, l'équipe municipale actuelle aurait besoin d'aller chercher un sauveur, puisque c'est ce que signifie cette phrase, ne me paraît pas être la meilleure façon de s'adresser au nouveau Maire de Chevilly-Larue qui est tout disposé à discuter mais qui souhaite un tout petit peu quand même se faire respecter. Or, cela n'est pas une preuve de respect.

J'en arrête là avec ce débat préalable qui était toutefois nécessaire. Nous en arrivons aux différents vœux qui vous ont été proposés.

Le premier concernant le risque de fermeture du centre Hubertine Auclert.

Vœu contre la fermeture du centre Hubertine Auclert

Mme REGINA. - *Présentation...*

Ce sujet me tient à cœur. Je crois que ce centre doit continuer de vivre et d'apporter ses ressources à qui veut bien les utiliser. Ce centre accompagne des projets divers. Nous sommes adhérents à ce centre. C'est un lieu de ressources sur lequel je souhaite que l'on puisse encore s'appuyer. Je suis désolée de voir cette diminution de budget, mais je suis encore plus désolée de voir que c'est une femme qui est à l'œuvre de cette mesure. Je trouve cela aberrant. Je pensais qu'en 2016, on pouvait défendre les inégalités et le droit des femmes et agir pour soutenir notamment les femmes victimes de violence.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Je vous propose de voter ce vœu.

Mme la MAIRE. - Oui, de manifester notre demande d'attribution de subvention complémentaire par le Conseil régional pour qu'il compense la perte de financement de 2016.

Ce vœu appelle-t-il des remarques ou des questions ?

M. VICERIAT. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, les lendemains d'élections ne sont pas forcément des lendemains qui chantent pour la majorité municipale. Après l'amertume des élections départementales dont vous venez de parler, nous sommes à présent face à une crise urticante, on peut la qualifier ainsi, contre la réussite de la droite aux élections régionales.

Nous aurions évidemment apprécié que des vœux soient émis sur quelques actions portées par le département, je vais en citer quelques-unes :

- la suppression de la dotation globale allouée aux communes par le département du Val-de-Marne dans le cadre de l'aide aux associations ;
- la suppression de la dotation d'investissement départementale, dotation de 3,6 M€ qui soutenait l'investissement public dans 47 communes,
- la hausse de 83 % de l'endettement du département où en une seule année on est passé à 792 M€,
- la baisse du chèque solidarité : une baisse de désendettement du département qui est passée en une année de 7,7 années à 12,5 années, donc une situation qui se détériore.

Dans le même temps, je voudrais vous dire ce qu'a fait la région, parce qu'il ne faut pas tout résumer à ces actions.

- Les lycéens modestes du privé reçoivent les mêmes aides que les lycéens du public, ce qui me paraît très bien parce que les lycéens dont les parents n'ont pas de revenu ou des revenus modestes ne sont pas simplement dans le public.
 - Que les subventions d'association soient maintenues si elles revêtent un intérêt régional,
 - Que l'aide SOS drogue service pour lutter contre la drogue et l'alcool au lycée soit mise en place,
 - Que des crèches en horaires décalés soient mises en place,
 - Qu'une charte éthique appliquée aux élus du Conseil régional (opacité d'attribution de logements notamment, recrutements familiaux, clientélisme) soit supprimée,
 - le renforcement de la sécurité des Franciliens dans les transports et les lycées : 3 M€ votés, 340 agents en cours de recrutement.
 - le financement du pass Navigo : il y avait un déficit de 300 M€ sur ce poste,
 - la relance des constructions de logements intermédiaires, on parlera des logements sociaux tout à l'heure,
 - l'instauration du principe de subvention contre l'accueil d'un jeune en matière de stage, d'apprentissage ou d'insertion,
 - le vote d'un plan d'actions qui vise à relancer l'apprentissage,
 - la fin des locaux de la région éparpillés sur 15 sites dont 7 hôtels particuliers, propriétés de la région et plusieurs immeubles en location au cœur de Paris pour un loyer de 26 M€,
- Enfin la région, et j'ai ici la lettre que m'a envoyée Valérie Pécresse hier, vient d'apporter une aide de 60 000 € à peu près au lycée Pauline Roland pour faire un certain nombre de travaux.

Un certain nombre d'actions nous paraît...

Mme la MAIRE. - Je suis ravie de l'apprendre elle ne l'a pas notifié au maire.

M. VICERIAT. - Je t'envoie la photocopie.

Mme la MAIRE. - Non. Je souhaite que la présidente de la région s'adresse directement à l'édile municipal plutôt qu'à son opposition. C'est le principe même de la démocratie et de la transparence. Ce mode de fonctionnement est tout de même un peu curieux, mais bon au-delà de ce petit élément qui, somme toute, n'est pas très grave, nous sommes ravis que la région décide des travaux dans le lycée Pauline Roland.

Mme BOUDON. - Je voulais réagir. Certes, bien sûr que la subvention a baissé au centre Hubertine Auclert. Je sais qu'il n'y a pas de petites économies mais le pass contraception est passé à la trappe.

C'est une femme qui baisse les dotations. Or, le pass contraception est une atteinte. Je l'apprends. Peut-être suis-je trop féministe, mais je pensais que la contraception était actée dans toutes les têtes et on sait bien qu'aujourd'hui les IVG ne baissent pas. Ce pass contraception s'adressait aux jeunes lycéennes mais aussi aux femmes en précarité. Pour moi, c'est aussi une atteinte. Je place cela au même titre. Peut-être suis-je féministe. Une vieille féministe pour qui j'ai beaucoup de respect vient de mourir. Je suis peut-être rétrograde mais quand je pense que l'on attaque la contraception, les centres dédiés qui luttent contre les violences faites aux femmes, j'ai l'impression que l'on veut nous renvoyer à des siècles en arrière.

Mme REGINA. - Ce n'est pas toi qui es rétrograde.

M. DELUCHAT. - Je voudrais dire à Patrick Viceriat qu'il est très facile d'essayer de ne pas parler des vrais problèmes et de parler de tout le reste. C'est une gymnastique, une posture politique que je déteste au possible. Parlons vraiment du problème.

Ce centre n'a-t-il pas des objectifs bien précis dans cette affaire ? La région souhaite-t-elle ou non promouvoir dans cette affaire ? On parle du département, on parle de la région, on parle du patrimoine de la région, mais c'est noyer le poisson.

Je suis hostile à ce débat qui est de toute façon piégé : vos édiles politiques piègent totalement le débat sein au niveau d'un Conseil municipal. Vous parlez de tout mais pas des vrais problème. Continuez comme cela et vous aurez ce qui vous revient, prochainement.

M. HERVY. - Je voudrais faire deux remarques.

De Gaulle disait que les Français ont la mémoire courte, là-dessus il se trompait, mais partiellement.

Comme tous, nous avons bien d'autres préoccupations que la politique et la gestion des collectivités territoriales. Parfois, le citoyen est pardonné d'avance. Il faut rafraîchir les mémoires. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais la Droite a été pendant des années à la tête de la région Île-de-France. Quand le changement a eu lieu, il y avait 300 agents au sein de la région Île-de-France, 300 agents, c'est minable.

Cela interdisait à la région Île-de-France, c'était une volonté politique, de réaliser ses responsabilités en matière de lycées. Je ne sais pas si tout le monde s'en souvient, mais la méthode qu'avait choisie le Président de l'époque, Michel Giraud, consistait à se décharger de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité sur des entreprises du bâtiment et des travaux publics à travers des contrats scandaleux que l'on a appelés les METP et qui ont mis à l'époque largement la région sur la paille.

Il a fallu congédier cette équipe de gestionnaires parce qu'on allait véritablement à la catastrophe. On ne les a pas seulement congédiés. Ce n'est pas seulement le budget de la région qui était en difficulté, mais en plus, il a fallu traduire en justice Michel Giraud parce que les METP étaient des contrats exorbitants comportant un gaspillage considérable de fonds publics et avec des signatures qui avaient été prises dans des conditions un peu « olé olé ».

Ceci pour dire qu'avant de donner des leçons aux autres, il faut commencer par balayer devant sa porte et toujours se dire : attention, il y en a peut-être un ou une qui se le rappelle. On ne sait jamais.

Le fait que la région se décharge sur des entreprises privées pour assumer ses responsabilités publiques a eu pour conséquence qu'il n'y avait pas besoin de beaucoup de locaux. Au fur et à mesure que l'État s'est déchargé de ses compétences sur les collectivités territoriales, dont la région... Je vous rappelle le passage des personnels des lycées aux régions et le personnel des collèges au département, la région Île-de-France s'est retrouvée d'un seul coup avec 2 000 agents de plus et une compétence en maîtrise d'ouvrage renforcée, qu'il fallait exercer en embauchant de la compétence, qu'il fallait loger dans des locaux.

Au fur et à mesure des transferts de compétences, il me semble que la région Île-de-France a été prudente en matière de locaux : elle ne s'est attachée à occuper des locaux que dans la mesure où le budget et les compétences nécessitaient ou permettaient d'occuper de tels locaux.

Je serai beaucoup plus discret sur la question.

Franchement, les METP, ce n'est pas 26 M€ que cela a coûté à la région Île-de-France. Des centaines de M€ ont été prises dans la caisse de la collectivité publique pour faire des joues roses aux magnats de la construction. Premier point.

Deuxième point, je regrette, mais c'est la réalité, que les gouvernements qui se sont suivis partagent la responsabilité sur la situation financière des départements.

Puisque dans les transferts de compétences qui se sont opérés, il y avait notamment le transfert de trois allocations de l'État, c'est-à-dire des CAFs, c'était leur budget qui gérait le budget de l'État sur ces allocations, donc des CAFs sur les départements avec un engagement écrit dans la loi qui consistait à rembourser à l'Euro près le coût de liquidation de ces allocations pour les allocataires, à l'Euro près, c'est écrit dans la loi.

Jamais le Gouvernement n'a respecté sa parole, jamais l'État n'a respecté sa parole.

Aujourd'hui, la dette cumulée de l'État vis-à-vis du seul département du Val-de-Marne dépasse les 600 M€.

Comment voulez-vous qu'un Conseil général, départemental maintenant, arrive à équilibrer son budget quand il doit porter un sac comme celui-là sur le dos, un véritable sac de ciment, et qu'on lui en met un autre sur les bras avec les baisses de dotations et le prélèvement d'une partie de sa fiscalité ?

Je veux bien, mais avant de critiquer, il faut expliquer comment on fait tout cela, où l'on va prendre les ressources.

Stéphanie n'est pas entrée dans les détails tout à l'heure, mais dans l'affaire des ressources fiscales transférées, nous allons être dans une logique où une partie de la fiscalité locale, qui était payée par les entreprises via leur contribution économique, ne va plus pouvoir l'être et va donc devoir être reportée sur les familles faute de quoi on serait obligé de fermer certains équipements publics.

Un exemple, on ne va pas pouvoir fermer le cimetière parce qu'il y a des entrées permanentes, mais cela fait partie du lot.

On est dans cette situation où l'État n'a pas tenu sa parole. Il faut quand même savoir qu'aujourd'hui des départements en France sont en cessation de paiement alors que ces départements ont toujours été très bien gérés et que d'autres ne disposent plus des fonds nécessaires pour dispenser les allocations aux titulaires du RSA.

Il faut sortir de cette situation. Je répète que les gouvernements successifs se partagent la responsabilité, je crois que la discussion est en passe d'aboutir avec l'État pour renationaliser l'allocation du RSA, il était temps. Cela tarde quand même un peu à venir, j'espère que l'on va y aboutir pendant cet exercice.

Je voulais faire ces deux petites mises au point qui font justice de la longue liste inutile que vous avez énumérée.

M. MACHELON. - On va parler un peu plus du centre Hubertine Auclert.

Mme la MAIRE. - Très bien !

M. MACHELON. - Merci de me donner la parole Madame le Maire. Chers collègues, sans m'adresser obligatoirement à toi Charlotte, nous sommes tous d'accord ici de la légitimité d'un centre qui soutient les femmes pour l'égalité.

Quoi qu'il en soit, cela devrait être une base de données au niveau de l'égalité hommes/femmes. Ce centre a publié depuis 3 ans qu'une seule étude intitulée histoire et égalité des femmes/hommes et la représentation des femmes dans les nouveaux manuels d'histoire de seconde et de CAP.

Il est triste aussi de pouvoir constater que 5 personnes sont salariées à cette association qui en plus est logée dans le 18^{ème} arrondissement de Paris d'une superficie de 290 m² dont le loyer annuel est de 110 000 € par an. Le salaire moyen de ces 4 personnes est de 45 554 €.

Je comprends que la baisse de dotation significative puisse en froisser quelques-uns. Pour autant, la coupe franche qui est faite uniquement sur ce centre me paraît complètement adaptée par rapport non pas à la mission mais à des emplacements qui peuvent à terme se délocaliser mais pas coûter aussi cher pour une association.

M. HERVY. - C'est salaire plus charges ?

Mme la MAIRE. - C'est salaires chargés.

M. HERVY. - Donc on divise par 2.

M. MACHELON. - D'accord. Je termine mon intervention.

Quelques associations satellites se sont ramifiées à cette association et à ce centre, qui pour le moins ne sont pas actives depuis 2006 puisque l'une d'entre elles, que je vais citer, le club des Africaines Entrepreneurs d'Europe, n'a publié qu'une note sur son blog depuis 2006.

Merci.

M. VICERIAT. - Je voulais juste réagir sur ce qu'a dit Christian.

Ma liste non seulement n'est pas inutile mais est surtout incomplète.

Quand le rapport de la Cour des Comptes montre que le nombre de salariés du comité régional du tourisme, je connais bien ce sujet, a doublé en l'espace de 5 ans, on peut quand même se poser des questions.

Ce n'est pas parce qu'on est élu et élu de gauche que l'on doit vivre dans des palais. Moi, j'approuve fortement la décision de Valérie Pécresse de déménager dans des bâtiments fonctionnels qui ne soient plus des palais.

M. HERVY. - « Palais », mais enfin ! Y avez-vous mis seulement les pieds ?

M. VICERIAT. - J'étais hier soir au Conseil régional avec le directeur des services. J'ai pu visiter les locaux. Superbes.

M. HERVY. - Pour le Directeur, c'est un palais, effectivement !

M. LADJICI. - Nous voterons ce vœu pour la simple raison que nous estimons qu'en 2016, même si nous sommes en France et en démocratie, il y a encore beaucoup à faire pour installer de façon durable et sérieuse l'égalité hommes/femmes.

Je suis particulièrement attristé que Mme Valérie Pécresse commence son mandat en envoyant des signaux aussi négatifs envers les femmes qu'elle est censée représenter en tant que Présidente du Conseil régional.

236 000 €, c'est une diminution énorme pour le fonctionnement de cet organisme d'autant plus que, lorsqu'on parcourt le site Internet de cette maison, plusieurs dizaines de villes en Île-de-France sont bénéficiaires des activités et de ce qui peut être proposé par ce centre.

Nous voterons ce vœu.

J'espère, je le dis avec tout le respect évidemment, que vous n'allez pas vous engager dans ce que vous avez pu me reprocher lors de mon soutien au Gouvernement, à savoir un soutien inconditionnel et je vous le dis sans provocation.

J'espère que vous serez exemplaires en la matière vis-à-vis de la gestion et que vous ne serez pas dans le soutien systématique.

Mme REGINA. - Je serai très rapide.

Je trouve dommage Patrick, que tu choisisses ce moment-là pour égrainer tes arguments puisque je trouve que c'est un peu comme si tu disais : j'ai un cancer du foie, mais heureusement, tous mes autres organes vont bien, donc ce cancer n'a pas d'importance.

J'aurais aimé que l'on puisse se prononcer sur l'utilité de ce centre Hubertine Auclert. Je suis tout à fait d'accord avec le fait que le signal envoyé me paraît bien dommage, je répète « bien dommage ». Je parlerai principalement du signal et des objectifs que cela donne et des perspectives que Mme Péresse donne à son mandat.

Le signal est clair.

M. LOFARO. - Par rapport à ce vœu, nous sommes dans le cadre régional. J'espère, je souhaite que cela ne préfigure pas à être dans un cadre national.

M. HERVY. - Mais non... On va gagner demain !

Mme la MAIRE. - Je vous propose de conclure là-dessus.

M. VICERIAT. - Je tiens à dire que nous sommes évidemment pour l'égalité hommes/femmes.

Mme la MAIRE. - Il est important de le préciser !

M. HERVY. - Mais pas pour payer !

M. VICERIAT. - Nous ne sommes pas d'accord avec le modèle économique de ce centre qui coûte beaucoup trop cher. Nous pensons qu'il pourrait faire aussi bien sans doute avec peut-être moins de moyens.

On me fait passer un papier qui complète cela : on ne peut que constater l'absence de représentants d'entreprise alors même que l'une des principales discriminations est la différence de salaire entre les hommes et les femmes en milieu professionnel.

Au contraire, je pense qu'il faut aller au-delà. C'est là qu'il y a aussi beaucoup d'inégalités.

Mme la MAIRE. - Nous ne doutons absolument pas de la possibilité qu'aura Valérie Péresse de mettre des entreprises partout dans la sphère...

M. HERVY. - C'est déjà fait. Tout son conseil est composé de chefs d'entreprise !

Mme la MAIRE. - Sur cette question, quand même, je voudrais alerter chacun sur les comparaisons un peu malheureuses entre les niveaux de collectivités notamment région et département.

Le département est une collectivité qui doit faire face à des dépenses qui ne dépendent pour l'essentiel pas de lui.

S'agissant du RSA, cela a été dit tout à l'heure autrement et peut-être que cela va changer dans la prochaine période, nous sommes dans un contexte dans lequel le nombre de ménages en paupérisation augmente ainsi que le chômage, je ne vous redonnerai pas les chiffres à l'échelle nationale. Dans un département comme le nôtre, le nombre d'attributaires du RSA augmente lui aussi, ce qui a un impact très important sur les dépenses du département là où le budget du département est lui-même volatil puisqu'il est lié au droits de mutations qui sont en baisse en ce moment.

On ne peut pas comparer des mesures liées à des effets ciseaux budgétaires auxquels il faut ajouter par ailleurs les baisses de dotations de l'État qui se cumulent entre les niveaux de collectivité à des décisions politiques prises par une nouvelle majorité qui, j'ose penser, à 4 mois de l'élection, n'a pas encore vraiment eu le temps de faire un diagnostic très précis de l'ensemble des actions et dépenses opérées jusque-là.

Ce que je veux dire par là, c'est que c'est une décision politique qui manifeste une intention adossée sur un état d'esprit qui consiste à réduire l'action publique régionale dans un certain nombre de secteurs qui a trait à la vie associative, qui a trait à la solidarité, qui a trait à la lutte contre les inégalités quelles qu'elles soient tout simplement parce que cela ne fait pas partie du projet porté par la présidente et son équipe.

Les élections ont tranché sur cet aspect. Nous ne sommes pas dans l'instance régionale, nous n'avons pas à débattre de cela. En revanche, ce qui est de notre ressort ici, c'est de dénoncer ce qui nous apparaît pouvoir impacter très fortement et de manière injuste l'action que nous menons à Chevilly-Larue pour les Chevillais. Or, il se trouve que nous sommes adhérents au centre Hubertine Auclert depuis deux ans et que ce centre participe depuis deux ans activement au travail que nous menons localement. Il a même participé physiquement, l'année dernière, à la soirée du 8 mars. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'activité.

Nous en avons été témoins réels et par le biais d'une formation également puisque nous avons proposé une formation à nos agents municipaux et à nos élus municipaux qui a été menée par le centre Hubertine Auclert.

Par ailleurs, si l'ensemble des travaux ne fait pas forcément l'objet de publications parce que ce ne sont pas des supports de recherche en totalité, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de production d'études. Pour preuve, nous continuons d'en recevoir. Il est donc inexact de dire qu'aucune étude n'a été menée depuis deux ans puisque nous continuons à recevoir notamment les adjoints en charge du secteur, un flux permanent d'études que nous pourrions porter à votre connaissance si vous le souhaitez.

Je ne reviens pas sur les salaires parce que quand on évoque les salaires chargés, les montants paraissent importants. En réalité, ce sont des montants employeurs qui sont donnés-là. Il faut donc déduire les charges patronales ainsi que les charges salariales avant de savoir ce que touchent les salariés. Je ne crois pas que l'on soit dans des aberrations.

M. HERVY. - 1 850 € par mois.

Mme la MAIRE. - Pour des cadres A, cette rémunération ne me paraît pas malhonnête.

Ce qui est certain, c'est que ce centre promeut l'égalité hommes/femmes qui, comme nous l'avons tous rappelé dans nos interventions, nécessite plus que jamais de continuer à poursuivre le combat puisqu'il y a, en tout cas ici, une lutte à mener. Nous souhaitons au sein de ce Conseil municipal manifester notre solidarité à l'égard de ce centre qui doit absolument continuer d'œuvrer en faveur de l'égalité hommes/femmes.

Chacun ayant pu évoquer son positionnement et ses arguments, je mets aux voix ce voeu.

☞ VOTE : LE VOEU EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. MACHELON, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT ET LE POUVOIR AFFERENT)

Vœu contre la suppression des aides régionales au logement pour les communes ayant plus de 30 % de logements sociaux

M. NOURRY. - *Présentation...*

Sur Chevilly-Larue, nous avons 3 500 demandeurs de logement et nous travaillons essentiellement pour les Chevillais, c'est-à-dire 1 200 demandeurs de logement et nous avons 45 logements dans l'année...

Nous avons un nombre important de gens qui n'ont plus les moyens de rentrer dans un logement social.

Des gens qui perçoivent un salaire de 1 200/1 300 € n'ont pas le droit au logement PLAI. Cette époque est révolue. En même temps, j'ai constaté que la proposition faite par la présidente nouvellement élue... ces gens n'ont jamais construit de logements sociaux. Rien ne les empêchait de le faire. Mais aujourd'hui on va nous interdire de reloger des gens sur Chevilly-Larue. Ils vont être refusés dans toutes les villes dites de gauche.

On ne peut pas accepter ce genre de chose. Êtes-vous prêts à accepter que vos enfants n'aient pas de logement ? On peut continuer... On ne peut pas dire non à cette proposition.

Mme la MAIRE. - Comme quoi il peut y avoir des avis différents sur cet enjeu, mais on comprend l'attachement qui est le tient.

Rires...

Il y a quand même une certaine forme de manipulation dans le fait d'invoquer l'idée que ce dispositif conduirait à lutter contre les effets de ghetto. C'est surtout là-dessus que je voudrais appuyer mon propos.

Ce n'est pas en interdisant aux communes... Concrètement, quand on supprime des subventions régionales pour la production de logement social, cela signifie que l'on interdit la création de logements sociaux. Sans l'aide régionale, on ne peut plus y arriver surtout au vu des valeurs foncières.

Quand on interdit à certaines villes de construire des logements sociaux, cela n'en fait pas construire davantage à ceux qui refusent d'en construire. Curieusement, cela ne supprime pas les ghettos de riches, voyez-vous. On est donc dans une situation où l'on empêche ceux qui continuent d'essayer de produire des efforts pour en construire à en construire et, en même temps, aucun dispositif n'est créé pour s'assurer que ceux qui ne respectent pas les termes de la loi... Il faut être magnanime sur cet enjeu qui est un enjeu majeur à l'échelle métropolitaine. Certains maires, certaines équipes municipales et mêmes de droite, qui sont en dessous du plafond fixé par la loi, sont dans une logique d'essayer de rattraper l'objectif, c'est-à-dire qu'ils produisent avec des effets de rattrapage qui sont longs et progressifs. Je souhaite le dire parce que je pense qu'il faut être magnanime. Ce ne sont pas tous les maires ni partout.

En revanche, un nombre encore très important refuse systématiquement toute production de logements sociaux, se voit obliger de payer la prime et, comble de tout, va se plaindre auprès du préfet pour demander une réduction sur la prime qu'ils ont à payer parce qu'ils ne respectent pas la loi. Et, ensuite, on vient nous expliquer que l'on ne pourra plus construire de logements sociaux sur les communes sur lesquelles il y en a déjà et que l'on va continuer d'aider celles qui, par ailleurs, cherchent à payer moins parce qu'elles n'en construisent pas assez ?

À un moment donné, on marche sur la tête.

Je voudrais insister sur le fait que nous ne savons pas encore précisément dire l'impact réel de cette disposition issue du vote du budget d'il y a quelques jours, c'est encore un peu « trop frais », notamment vis-à-vis des engagements déjà pris et, en fonction du stade de maturation de ces engagements, l'impact que cela aura sur les opérations Anatole France, Meunier et Sorbiers à Chevilly-Larue.

Une chose est bien certaine : à l'échelle de la métropole et de la région Francilienne, cela va continuer d'aggraver la crise du logement, cela va réduire la production de logement social alors que nous sommes dans un constat unanime politiquement sur la nécessité absolue de produire au moins 70 000 logements par an à l'échelle de la métropole du Grand Paris, beaucoup plus à l'échelle régionale et en particulier du logement social dans ces 70 000 logements justement pour créer des effets de fluidité et lutter contre les phénomènes spéculatifs dont les Franciliens n'arrivent pas à se sortir.

Une étude est sortie aujourd'hui sur le pouvoir d'achat des Franciliens et le niveau d'inégalité.

L'Île-de-France est la région française dans laquelle le niveau des loyers est en moyenne 10 % plus cher que partout en France.

En tout état de cause, on voit bien qu'il y a là un problème de pouvoir d'achat.

À ce 65 %, j'y tiens beaucoup parce que c'est très éclairant. Je souhaite vraiment que l'on soit sur le fond dans ce débat et non pas dans une posture. C'est pour cela que je me permets d'intervenir après la présentation de Christian parce que je considère, là, qu'il y a vraiment une nécessité d'analyse fine de la question pour que les uns et les autres prennent conscience du problème qui nous est posé et de l'enjeu devant nous.

À l'échelle de la région... ces données sont produites par le ministère du logement. Elles sont issues du fichier unique tenu par celui-ci, qui regroupe l'ensemble des données communiquées par les bailleurs et les communes qui recensent les demandes de logement.

À l'échelle Francilienne donc, sur les plus de 600 000 demandes de logement en cours... Il s'agit, là, des demandes qui ne sont comptées qu'une seule fois puisqu'une même demande peut être faite sur plusieurs communes. Quand on parle de 3 500 demandeurs, certains demandeurs l'étant sur plusieurs communes, on ne peut donc pas additionner chaque commune pour avoir le chiffre réel de demandeurs. En revanche, lorsque je prends le chiffre officiel de 634 538 produit par le ministère du logement qui s'extrait de cette multiplicité de demandes, 65 % sont dans le plafond PLAI, c'est-à-dire que le besoin est celui-là.

Or, les communes qui ne vont pas produire de logement social du fait de cette disposition sont celles qui auraient mis du PLAI. Quand vous regardez la production de logement social dans les communes qui sont en dessous de la loi SRU, je m'excuse, mais ce n'est pas du PLAI qu'elles produisent.

On utilise des acronymes que tout le monde ne maîtrise pas forcément. Le PLAI est le plafond de logement qui fait l'objet de financements les plus importants et qui, du coup, permet de baisser les loyers pour les preneurs et s'adressent donc aux ménages les plus modestes, contrairement aux PLS qui sont quasiment au prix du marché. On voit bien qu'il y a, là, un problème de fond à l'échelle régionale et métropolitaine puisque, là où la pression est la plus forte, c'est bien dans l'unité urbaine métropolitaine.

Si cette disposition se pérennise, nous allons nous retrouver dans une situation d'aggravation des effets de ghetto.

J'attire votre attention sur le fait qu'on ne fait pas la part des choses dans cette délibération sur la production et le renouvellement urbain.

Il y a aussi : comment fait-on pour démolir le patrimoine ancien dégradé notamment issu de l'urbanisme des années 50/60, tel qu'on en connaît chez nous mais surtout beaucoup à l'échelle Francilienne ? Sans ces financements, on ne peut plus procéder aux opérations de démolition/reconstruction que l'on fait notamment dans le cadre d'opérations ANRU. C'est aussi cela que cela empêche. Premier effet.

Deuxième effet, quel message envoie-t-on ? J'aimerais que l'on se dise ensemble, si chacun est d'accord avec le sens que représente cette décision sur les évictions des ménages les plus pauvres. En clair, on dit à ceux qui sont en dessous des plafonds PLAI : vous n'êtes pas les bienvenus dans notre région. On ne veut plus voir de pauvres dans la région capitale.

Je dis qu'il y a, là, un problème de fond. Je souhaite vraiment que les uns et les autres en prennent la mesure car c'est de mon point de vue à minima erroné et au pire une escroquerie que de présenter cela comme un dispositif anti-ghetto et favorable à la mixité. C'est tout sauf favorable à la mixité.

Y a-t-il des interventions ?

M. LADJICI. - Effectivement, face au nombre de demandeurs de logement qui est en permanente augmentation, je considère une nouvelle fois que la nouvelle présidente de la région envoie un deuxième signal catastrophique en direction des habitants d'Île-de-France en leur disant clairement que si vous n'êtes pas à un certain niveau de revenu, vous n'êtes pas les bienvenus dans cette région.

J'estime que la ghettoïsation à laquelle elle devrait plutôt s'attaquer est celle qui concerne une catégorie de personnes qui est en croissance ces dernières années, à savoir des personnes qui travaillent, qui ont un travail régulier, mais qui vivent sous les ponts dans des tentes Quechua, c'est cela la ghettoïsation des populations.

Je considère que l'on n'a pas le droit d'empêcher des assemblées légitimement élues par les citoyens à réfléchir à des projets immobiliers visant à réduire le taux de mal-logement ou le taux de personnes qui cherchent un logement. J'aurais préféré voir Mme Péresse s'attaquer plutôt aux communes. Certaines du Val-de-Marne ont un taux de logements sociaux de 6 %. Je ne citerai pas les villes mais tout le monde les connaît ici.

S'il y a un effort à faire pour éviter la ghettoïsation, le « gros poisson » est plutôt dans ces communes. En ce qui concerne les communes mandatées par les citoyens qui veulent faire des projets immobiliers, je ne vois pas pour quelle raison, on les empêcherait de travailler.

Nous voterons évidemment ce vœu.

M. VICERIAT. - J'aimerais savoir où en sommes-nous en matière de PLAI sur Chevilly-Larue ? Quelle est notre position ? Est-on en avance, en retard par rapport à ces chiffres ? C'est quoi ? Si on a les chiffres...

Mme la MAIRE. – Je vais laisser la parole à Hadi et à Kawtar. Pendant ce temps, nous allons vous donner des éléments concrets que vous avez par ailleurs car ils sont dans tous les documents officiels de la commune (rapport officiel du PLU, rapports d'activité, etc.). Tout cela vous est transmis dans le cadre des commissions mais bon... que n'est-on pas capable de faire pour le Conseil municipal ?

M. ISSAHNANE. - Dire que c'est une mesure anti-ghetto me fait rire. Pour moi, c'est une mesure anti-pauvre.

Sur le marché de l'immobilier, là où il y a le plus de tension, c'est sur les logements à bas loyer, c'est-à-dire le logement social. C'est là où les besoins se font le plus sentir et pas ailleurs. Ne pas les financer, c'est aggraver la pauvreté de ce côté.

Comme mes collègues vous l'ont dit tout à l'heure, il y a aussi le fait de jouer sur l'hypocrisie de se dire que des communes qui n'avaient pas assez de logement social vont en construire alors que l'on sait très bien qu'elles n'en construisent pas. Elles choisissent délibérément de payer des amendes plutôt que de construire des logements. Et devinez de quelle couleur politique sont ces communes ?... Ce n'est pas la peine de le dire, vous le saurez.

J'ai entendu récemment sur cette mesure une intervention d'un membre de l'équipe de Valérie Pécresse qui disait clairement qu'il fallait favoriser la construction privée par rapport à la construction publique et donc de favoriser tous les dispositifs de défiscalisation, type Robien, Sellier, etc. permettant à des Français fortunés de se constituer un capital sur le marché immobilier sur de la spéculation et le dos de la misère des gens qui n'arrivent pas à se loger. C'est encore agrandir les inégalités.

Je voudrais terminer sur le principe du logement.

Le logement pour moi est un bien indispensable commun comme l'eau. On ne doit pas se faire de l'argent dessus. On le doit à nos concitoyens.

Les mesures d'aide à la construction de logements que ce soit pour les pauvres, les logements intermédiaires, les classes moyennes, etc. doivent être favorisées. Or ces mesures sont complètement inefficaces.

Je finirai par une petite provocation : ce que je voudrais, ce n'est pas casser les ghettos de pauvres mais de casser les ghettos de riches. C'est ce qui m'intéresserait. On en a vu un certain exemple quand ils ont voulu construire un centre de SDF au bois de Boulogne. Une bande de sauvages a interpellé Mme la préfète ainsi que des conseillers de la mairie de Paris par notamment des insultes. Ces gens n'étaient absolument pas à 45 000 € bruts par an.

Mme OUZIT. - Je trouve que la nouvelle présidente de région envoie aux jeunes un autre signal négatif en fait.

Je suis d'accord avec ce qu'a soulevé Nora tout à l'heure. Le pass contraception va être supprimé.

Or, ces consultations gratuites s'adressent à des jeunes à partir de 14 ans dont les parents qui n'ont pas assez de moyens pour leur payer des consultations dès leur jeune âge. Maintenant, on supprime ce financement aux régions. Je ne vais pas vous apprendre que le chômage est à un taux très élevé, que les jeunes ont du mal à trouver du travail, du moins ils en trouvent mais plutôt en CDD. On est sous CDD, on s'arrête, on touche un peu le chômage et on reprend le travail avec un autre CDD. La situation n'étant pas pérenne, le salaire n'est pas très élevé. En gros, ce que recherchent les jeunes au départ, c'est un logement social. La suppression des financements des régions aux communes va avoir comme effet la suppression par ces dernières des logements sociaux. Du coup, les jeunes auront encore plus de mal à trouver un logement. C'est encore un signal négatif envoyé aux jeunes.

Avoir une nouvelle présidente de région pour envoyer tous ces signaux négatifs aux jeunes est décourageant. On a déjà du mal à trouver du travail, quand on en trouve, on perçoit un salaire bas, du coup, on pense pouvoir bénéficier d'un logement social, sauf que cela va être supprimé.

Comment faire sans CDI immédiatement et sans salaire très élevé dès le départ ? On va un peu dans le mur ?

M. HERVY. - C'est bien ce que j'ai entendu de la part du groupe socialiste. C'est très bien.

Rires...

Du coup, je me disais : tiens, voilà un chapitre sur l'effort de clarification nécessaire tout écrit.

Rupture avec l'ancienne politique du parti socialiste à Chevilly-Larue qui refusait toute construction de logement social dans tous les quartiers de la ville et rupture avec, par exemple, ces événements malencontreux comme 7 membres de votre liste qui, avec deux autres spéculateurs du quartier Bretagne, avaient attaqué l'arrêté de cessibilité du préfet sur l'opération Anatole France si bien que les logements neufs que les gens d'Anatole France attendent auront pris au total quelques deux années de retard. C'est bien.

C'est une rupture. Il faut donc l'écrire franchement, clairement. Il n'y pas de problème. Déjà un paragraphe d'écrit.

J'ai bien aimé que l'on rappelle l'émission télévisée sur le 16^{ème} arrondissement car pour ceux d'entre nous qui l'ont vu, c'était vraiment atterrissant jusqu'à cette femme, bardée de bijoux, qui expliquaient que l'on ne pouvait pas construire les logements pour les SDF dans le bois de Boulogne parce que le prix de la baguette des boulangeries du 16^{ème} arrondissement n'était pas adapté à cette population ! Et je passe sur le reste. C'est tout un roman cette soirée.

La décision de la présidente du Conseil régional relève de la même philosophie.

Il est en train d'apparaître le fait que, pour ceux qui ont cru un moment que le discours idéologique sur la disparition de la lutte des classes avait un sens, nous sommes en train de comprendre que, du côté des puissants de ce pays, la lutte des classes est très loin d'avoir disparue et qu'elle est menée aujourd'hui avec une violence inouïe.

La question du logement étant une question symbole de cette affaire.

Ce que je voudrais surtout regretter, c'est que quels que soient les gouvernements qui se sont succédé depuis 1977, nous sommes toujours restés dans la logique de la loi Barre de 77.

Dans son rapport remis au Premier Ministre, je crois en 1975, le Premier Ministre de l'époque, Raymond Barre... oui mais... il ne faut pas perdre la mémoire en marchant, ce n'est pas bon. Après, on ne se repère plus.

Il y avait une phrase clé dans le rapport de M. Raymond Barre. Cette phrase disait : il faut que les Français apprennent à payer le vrai prix du logement. Ce qui signifie : il faut détruire en France toute espèce de logement social. En français, cela veut dire détruire les aides publiques. On a commencé par instituer l'aide à la personne pour faire accepter les augmentations de loyer puis les aides à la personne ont diminué pour chacun puisque le gâteau ne grossissant pas et le nombre d'allocataires grossissant, la part de chacun diminuait.

L'APL est réduit à un niveau très proche de celui de l'allocation logement. On est en train de travailler la deuxième couche depuis un certain temps déjà qui est l'élimination de l'aide à la pierre.

Il y a eu le prélèvement sur la caisse des HLM par le Gouvernement. Il y a eu la suppression des subventions au logement social dans le budget dans la loi de finances 2016, c'est un fait, ce n'est pas de la polémique. Maintenant, la région s'y met aussi en supprimant la part qui lui revenait jusqu'ici. Si bien que l'on risque de se trouver en danger, il faut le vérifier, aux Sorbiers et à Anatole France alors même que, dans les deux cas, une convention a été signée entre Valophis, le constructeur pour les Sorbiers, et l'État sur le financement et qu'il était acquis que la région accompagnerait ainsi que la commune comme elle le fait toujours.

Par ailleurs, une autre question se pose sur Anatole France puisque la région s'est engagée au côté de l'État sur les écoquartiers. Il faut qu'elle dise si elle va renier sa signature et si, dans les écoquartiers, les financements prévus par la région n'atterriront pas, sinon ce sera une catastrophe régionale. Je suis pour ce vœu que je vais voter avec beaucoup de résolution, pas beaucoup d'enthousiasme hélas parce qu'on préférerait passer notre temps à faire autre chose, mais puisque la guerre est déclarée, nous allons la mener et nous verrons bien.

Mme PONOTCHEVNY. - Je serai rapide.

Je ne suis pas contre le logement social. Je ne suis pas non plus pour démolir des ghettos, qu'ils soient à gauche ou à droite.

Je me pose toutefois une question. Là, on parle de logement très social, on ne parle pas de logement social. Je voudrais savoir le pourcentage que l'on a de logement très social à Chevilly-Larue parce que quand je vois les dernières constructions...

M. HERVY. - Ce n'est pas comme cela qu'on le résout.

Mme PONOTCHEVNY. - Si. Le texte parle de 30 % de logement très social.

Mme la MAIRE. - Si je peux me permettre de préciser la disposition régionale : c'est la suppression de tout aide régionale à la construction de logement social.

M. VICERIAT. - Très social.

Mme la MAIRE. - Je reformule. C'est la suppression de toute aide régionale à la construction de PLAIs, donc de logements que vous qualifiez de très sociaux pour les communes qui sont au-dessus d'un seuil de 30 %, tous logements sociaux confondus. En gros, ce n'est pas le nombre de PLAI qui est l'élément de critère, mais la part de logements sociaux de manière générale.

Mme PONOTCHEVNY. - Êtes-vous sûr de cela ?

Mme la MAIRE. - C'est ce qu'exprime la délibération du Conseil régional.

Mme PONOTCHEVNY. - Parmi les dernières constructions qui ont lieu rue Jacques Brel, on a 58 logements sociaux et seulement 6 logements PLAI.

Mme la MAIRE. - C'est la rue Jean Ferrat.

Mme PONOTCHEVNY. - Je me suis dit que l'on ne devait même pas être impacté parce que si l'on fait seulement 10 % de PLAIs par rapport au social...

Mme la MAIRE. - Non, ce n'est pas comme cela que...

M. NOURRY. - Ce n'était pas des PLAIs.

Mme PONOTCHEVNY. - Si, j'ai repris les dossiers.

M. NOURRY. - Sur les 59 logements, la ville n'en avait que 12.

Mme la MAIRE. - Ce n'est pas la question. Refermons cette parenthèse qui n'est pas l'élément décisif.

Mme PONOTCHEVNY. - C'est important. Je me suis dit que l'on avait peut-être dans la ville, 50 % de logement social et 20 % de PLAIs.

M. HERVY. - 39 % dans la ville.

Mme PONOTCHEVNY. - Les chiffres varient selon les sources.

Mme la MAIRE. - C'est 39 % PLS inclus.

M. HERVY. - Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les administrations de l'État.

Mme PONOTCHEVNY. - Elles ne sont pas toutes d'accord.

À Chevilly-Larue, par exemple, on est en sixième position sur le Val-de-Marne avec 42,60 %.

Mme la MAIRE. - Je vais recentrer un tout petit peu de débat. Nous sommes à 39 % PLS inclus de logements sociaux sur la ville à 29 si l'on enlève les PLS. Le chiffre de 42 intègre par ailleurs les résidences sociales qui sont l'ADEF, le Foyer de jeunes travailleurs qui ne sont pas inclus dans le calcul aux termes de la loi. Comme cela, les choses sont posées.

Toujours est-il que ce n'est pas l'élément principal du débat ici.

Nous allons nous procurer la délibération plus précisément pour nous assurer que les termes de la délibération vont en ce sens, en tout cas la communication qui en a été faite avant la séance du Conseil régional qui s'est tenue il y a seulement quelques jours. Tout cela est d'actualité brûlante. La communication qui en avait été faite concernait bel et bien la suppression des subventions PLAIs pour les communes qui, de manière générale, ont plus de 30 % de logements sociaux, ce qui signifie que nous serions visés.

La seule question qui, de mon point de vue, nous est posée sur Chevilly-Larue, ce qui n'enlève rien au débat général à avoir sur la métropole et la région par ailleurs consiste à savoir à quel moment on considère que l'engagement pris ne peut plus être repris en quelque sorte et donc à savoir si les conventions signées par la région au cours des années précédentes engagent la région au-delà de cette délibération qui vient quand même considérablement chambouler le paysage du logement francilien.

Mme PONOTCHEVNY. - Je vais ajouter quelque chose que je ne devrais peut-être pas dire ici, mais je suis scandalisée qu'une commune fasse moins de 25 % de logement social. Je le dis. J'ai beau être à droite, je suis scandalisée. Je trouve que toutes les communes devraient en avoir au moins 25 %.

Mme la MAIRE. - C'est courageux de le dire et tout à votre honneur.

Mme PONOTCHEVNY. - Ce qui éviterait que certaines en aient 70. C'est peut-être là-dessus qu'il faudrait travailler.

Mme la MAIRE. - Absolument. Nous partageons ce point de vue.

M. VICERIAT. - Je m'interroge quand même sur la capacité d'une collectivité locale de remettre en cause un accord qui aurait été passé même si c'est son prédécesseur.

Mme la MAIRE. - C'est la nature de l'engagement.

M. VICERIAT. - Cela paraît bizarre.

Mme la MAIRE. - C'est bien ce que l'on a besoin d'aller vérifier maintenant que l'on dispose de la notification de la décision.

Certaines conventions ont une valeur juridique et contractuelle et d'autres une valeur morale en quelque sorte. Lorsque nous signons dans le cadre d'un protocole d'accord avec tous les partenaires, c'est un engagement moral. Lorsque nous signons une convention chiffrée, c'est un engagement contractuel.

La nature des documents qui nous lient aux différents niveaux de collectivité est la suivante ; c'est partout ainsi, ce n'est pas spécial à Chevilly-Larue, dans le cadre de l'OIN, certains sont contractuels, d'autres ont même valeur normative puisqu'ils ont fait l'objet de délibérations en séance du conseil de l'EPA ORSA tandis que d'autres sont d'ordre moral, c'est-à-dire d'ordre d'engagement politique en quelque sorte.

L'expertise que nous sommes en train de mener consiste à voir comment s'appuyer sur l'arsenal juridique signé jusqu'à présent à l'échelle de l'ensemble de l'OIN pour chaîner les décisions qui permettent d'aller au bout des opérations engagées notamment dans le cadre de l'EPA ORSA. Pour l'instant, je tiens à préciser que ces choses-là ne sont pas claires et que nous n'avons pas de réponse claire de la région sur l'intention puisque, somme toute, c'est l'intention qui prime, la région est maîtresse de son jeu. Si elle voulait créer les conditions de compléter une délibération en ce sens, elle pourrait aussi le faire.

Je mets aux voix.

☛ VOTE : LE VOEU EST ADOPTE, MOINS 4 ABSTENTIONS (M. MACHELON, MME PONOTCHEVNY ET M. VICERAT ET LE POUVOIR AFFERENT)

Mme la MAIRE. - Nous passons au dernier vœu.

Vœu contre la majoration de la fiscalité ménages induite par la loi NOTRe

Mme la MAIRE. - Il s'agit d'un vœu qu'a commencé à évoquer M. Hervy tout à l'heure. Nous avons un sujet d'inquiétude très important pour les feuilles d'impôts des ménages pour 2016. Ce vœu va nous être explicité par M. Deluchat.

M. DELUCHAT. - On continue, c'est de la même trempe qu'auparavant. De toute façon, c'est un peu de l'improvisation ou des choix mal ajustés. Les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Je fais part de mon état d'esprit au démarrage.

Avec la métropole et la création des territoires, un certain nombre de recettes traduites notamment sur la Contribution Foncière des Entreprises est aujourd'hui versé aux territoires qui reversent à la métropole. En 2020, ce sera la métropole qui percevra.

Les taux sont fixés par le territoire non plus par les communes.

Tout ce qui était lié à certaines taxes notamment la contribution fiscalisée des syndicats intercommunaux, était assis sur les recettes fiscales, c'est-à-dire sur les 4 taxes : la taxe d'habitation, la taxe foncière, la taxe foncière non bâtie et la contribution foncière des entreprises, qui permettent de financer les syndicats intercommunaux qui sont pour Chevilly-Larue : le SIEVD (il va changer de statut) pour les ordures ménagères, le syndicat intercommunal du cimetière de Chevilly-Larue auquel ont adhéré 4 autres villes (Cachan, l'Haÿ-les-Roses, Montrouge et Sceaux) et le syndicat intercommunal des établissements du second degré (l'Haÿ-les-Roses, Fresnes, Rungis et Cachan).

Ces contributions, vous les avez sur vos feuilles d'impôts.

J'ai apporté une feuille d'impôts. Le taux pour le syndicat des communes par exemple est de 0,204 % pour ce qui concerne ma taxe d'habitation 2015 pour les 3 syndicats.

Pour ce qui concerne ma taxe foncière, le taux est de 0,382% en 2015 ou 0,389 en 2014 pour les syndicats.

Je finance une partie. C'est le Trésor Public qui, aujourd'hui, par rapport au budget de ces syndicats reverse aux syndicats concernés.

La Contribution Foncière des Entreprises participait au financement des syndicats, mais compte tenu du fait que ce n'est plus nous qui la percevons, celle-ci nous est enlevée, elle est directement versée au territoire et la loi NOTRe a oublié d'intégrer cette contribution fiscalisée dans le cadre du reversement de la fiscalité entreprise pour 2015 à travers la dotation d'équilibre en direction de la MGP dans un 1^{er} temps, par le biais de l'attribution de compensation en direction des communes membres dans 2^{ème} temps. 66 % du montant étaient payés par ces syndicats dans le cadre de la CFE et le reste par les ménages. Autrement dit, vous aviez 34 % payés par les ménages et 66 % par les entreprises. C'est 66 % compte tenu du fait que ce n'est pas prévu dans la loi NOTRe.

Le législateur ne l'a pas prévu, cela veut dire que si nous voulons que nos syndicats fonctionnent il faut se retourner vers les ménages.

M. HERVY. - C'est Bercy qui ne l'a pas prévu.

M. DELUCHAT. - Oui mais le législateur a bien voté la loi. Bercy propose, mais le législateur devrait être vigilant.

Même si le territoire souhaitait verser les 3,350 M€ aux 8 communes isolées, il ne pourrait pas le faire. Cette somme est bloquée. Elle ne peut pas être versée car le territoire ne peut pas reverser aux communes, c'est interdit. Cette somme est bloquée en attendant que le territoire puisse décider de quelle manière il peut la reverser, sinon ce seront les ménages qui paieront la part de la CFE.

Je pourrais lire les considérants, j'ai résumé ce qu'il en est de l'improvisation de cette loi NOTRe. En l'occurrence aujourd'hui, elle n'est pas respectueuse de la démocratie locale, on aurait dû aussi y faire très attention. Elle n'est pas respectueuse de la décentralisation et de l'autonomie des communes parce qu'elle nous impose certaines choses mais elle fait preuve d'improvisation, ce que nous considérons comme scandaleux dans cette affaire.

Cela veut dire que si l'on suit cela, nos impôts en 2016 augmenteront de 1,96 % et, pour ce qui concerne l'effet syndicat seul, ce sera aujourd'hui de 2,41 %.

Pour les syndicats intercommunaux, cela représentera une augmentation de 2,41 %, qui émane de ces seuls syndicats au cas où le législateur ne trouve pas l'amendement nécessaire permettant de restituer aux ménages cette somme qui, aujourd'hui, va dans l'escarcelle de personne puisqu'elle est bloquée au niveau du territoire. On attend que le législateur veuille bien dire pour quelle méthode il optera pour pouvoir le faire.

Je reconnais que Mme la Maire, mardi au conseil de territoire, a posé cette question à l'ensemble des 24 communes présentes.

Je crois que chacun a bien compris qu'il y avait un couac dans cette affaire. Mais ce n'est pas le premier et je crains que l'on en découvre d'autres.

Mme la MAIRE. - Cela se traduira par une feuille d'impôts majorée pour les Chevillais qui vont devoir porter sur leurs propres deniers la part qui auparavant était prise en charge par les entreprises.

Au mieux, c'est de l'improvisation comme le dit André, au pire, c'est une disposition qui, au contraire, a été très bien pensée.

Je ne fais de procès d'intention à personne, je pose les deux hypothèses mais en tout cas je n'écarte pas l'idée qu'il y ait quand même une intention de créer un dispositif dans lequel s'opère un glissement des entreprises vers les ménages du poids de la prise en charge de certains services publics locaux, ce qui pourrait avoir pour effet induit d'inciter ou d'inviter très fortement les communes à transférer le plus possible de compétences vers l'EPT de manière que cela puisse être pris en charge par la CFE plutôt que par les dispositions plus habituellement réparties sur l'ensemble des contribuables, y compris les entreprises.

Je ne sais si c'est au contraire trop bien réfléchi ou un couac qui a l'air de ne pas en être un, toujours est-il que les députés ont en effet été saisis de cette question et notamment les députés de notre EPT dont 3 étaient présents de mémoire lors de la séance de mardi dernier, qui ont bien noté la question. Pour l'instant, c'est à l'échelle de la métropole. Cette question est valable pas seulement chez nous, elle l'est aussi à l'échelle de l'ensemble de la métropole du Grand Paris.

Un groupe de travail s'est mis en place pour voir comment résoudre ce problème. Je vous indique que je ne sais pas à ce jour quelle sera l'issue du débat de fond sur cette question.

C'est pour cela que je me permets de dire que l'on saura peut-être un jour si c'était de l'improvisation ou un couac ou une intention en fonction de la nature des débats que l'on va avoir à partir de cela.

Ce qui est sûr, c'est qu'un élément n'est pas un élément d'improvisation, c'est l'impossibilité pour l'EPT de renvoyer dans les communes de l'argent qu'il n'utiliserait pas, ce qui nous pose des problèmes considérables, je dis bien considérables, de fonctionnement. Il existe une logique dans la construction de ce mécano.

Les communes peuvent envoyer mais n'ont pas le droit de recevoir de l'EPT. Chercher l'erreur !

Tout ce qui issue de la taxe ménage, on a le droit de l'envoyer à l'EPT. En revanche, les recettes issues de la CFE, l'idée de les renvoyer dans les communes, pose problème.

Mes propos sont là pour attirer l'attention sans rien enlever de tout ce que tu as dit André, cela complète simplement les tiens.

Je vous propose de mettre directement aux voix. Ce texte est assez technique volontairement pour qu'il fasse l'objet d'une demande précise d'intégration d'une disposition qui nous permettrait de lever la contradiction.

Vous voyez donc l'état d'esprit constructif dans lequel nous sommes et non pas de dénonciation. On est dans une logique où l'on essaie de trouver des solutions.

C'est un vœu qui donne la clef de sortie pour qui a une réelle intention de le faire.

M. LADJICI. - En ce qui concerne ce vœu, j'ai compris du fonctionnement métropolitain et territorial que, sans vouloir m'étendre sur cette question, l'impôt ménage reste dans la commune et l'impôt dit économique est reversé à la métropole du Grand Paris.

En fait, aujourd'hui, vous confirmez Mme le Maire que seules les communes dites isolées, celles qui ne faisaient pas partie d'un établissement de Coopération Intercommunale, sont concernées par cette disposition dans la mesure où, par exemple, les gens qui sont dans le Val-de-Bièvre reversaient déjà la CFE à l'EPCI.

Cela concerne-t-il strictement les villes qui ne faisaient pas partie d'une interco ou cela concerne-t-il tout le monde ?

Dès lors que l'on demande aux Chevillaises et aux Chevillais de payer plus d'impôts, on ne peut pas être pour ce type de disposition.

Sur le principe, je soutiens parfaitement ce vœu mais ce qui me gêne un tout petit peu, c'est le fait que nous soyons à la fin du vœu - je suis désolé de parler du texte parce que nous l'avons reçu que très tardivement aujourd'hui - en quelque sorte dans le jugement de valeur sur : les Chevillais n'ont pas vocation à devenir la variable d'ajustement d'une réforme irrespectueuse de la démocratie locale.

Dans la mesure où la Maire de cette ville et un autre conseiller sont représentés au sein de l'EPT 12, je ne vois pas en quoi c'est irrespectueux de la démocratie locale. La démocratie ne consiste pas à envoyer tous les élus du Conseil municipal à l'EPT.

Sachant que la loi est déjà passée depuis le 1^{er} janvier 2016, je veux bien voter ce vœu mais je ne suis pas d'accord avec cette affirmation.

Si on la supprime, le groupe votera...

Mme la MAIRE. - Il est toujours possible d'apporter une explication de vote qui reste inscrite dans le compte rendu.

Pour répondre à la première question, le prisme n'est pas de savoir si l'on appartenait ou non à une agglomération mais de savoir si l'on avait choisi le mode de participation fiscalisé au syndicat.

En fait, quand une commune adhère à un syndicat de coopération intercommunale, il choisit le mode de contribution. Soit c'est directement adossé sur la feuille d'impôts, ce qui est le cas pour à peu près la moitié des communes adhérentes pour les syndicats en question, soit, pour les autres, sur leur budget général à travers une forme de contribution directe.

Le problème soulevé par ce vœu s'impose à toutes les communes qui avaient fait le choix d'une contribution fiscalisée.

C'est plutôt cela le prisme de séparation, ce n'est pas tellement de savoir si on appartenait à une agglomération ou pas. Cela dépend des compétences transférées.

M. ISSAHNANE. - Depuis le début de ce Conseil municipal on s'aperçoit que les Chevillais vont passer deux fois à la caisse à cause de la réforme de la loi NOTRe.

La première pour le fonctionnement de l'EPT : 3 € par Chevillais. Cette réforme territoriale avait notamment pour but de diminuer les frais de fonctionnement... Comprenez l'erreur !

La seconde pour cette bêtise : je ne sais pas si c'est une bêtise ou si c'est fait exprès. On repasse à la caisse sur des mesures promues par des personnes qui voulaient baisser les impôts des Français. Ce qui arrive est tout à fait le contraire.

Mme la MAIRE. - C'était un commentaire ?

M. ISSAHNANE. - Oui.

M. HERVY. - Je me permets de rappeler que le dernier paragraphe page 1 du vœu est strictement conforme dans les termes au vœu qui a été voté par la majorité de ce Conseil municipal sur la construction métropolitaine. Il n'y a pas d'excès de langage. Il n'y a rien de plus, rien de moins. On est conséquent avec ce que l'on a adopté précédemment.

Mme la MAIRE. - Je partage ce point de vue, c'est la raison pour laquelle je précise qu'il est tout à fait possible d'apporter une explication de vote quel que soit le vote qui vienne compléter la démarche dans un sens de vote favorable, défavorable ou d'abstention.

M. HERVY. - Et sans que mon ami André Deluchat n'en prenne ombrage parce que j'en serai vraiment attristé, je pense que, compte tenu des échanges extrêmement vigoureux et des allers-retours qui ont marqué le texte de la loi NOTRe, il me semble exclu plus que pour tout autre projet de loi présenté par le Gouvernement ou Parlement, que ce texte ne soit pas passé en examen dans l'ensemble des administrations centrales compétentes pour donner un avis sur la matière traitée. Je ne crois pas, puisque c'est le contraire qui avait été dit par la Ministre, que le texte ne soit pas passé en Conseil d'État avant d'être déposé sur le bureau du Gouvernement.

Je pense que, dans les différents ministères et au Conseil d'État, il y avait suffisamment d'esprits éclairés pour voir ce que nous dénonçons aujourd'hui et qui a été passé sous silence dans les différents circuits de la loi au fur et à mesure qu'ils ont été présentés aux élus. En revanche, une chose est absolument certaine : cette mécanique de transfert de la fiscalité des entreprises sur les ménages est celle qui imprègne toutes les réformes de la fiscalité locale depuis Giscard d'Estaing. Il n'y a jamais eu d'exception.

Je ne veux pas faire de mauvais procès non plus, mais je pencherais plutôt pour la décision politique et économique.

M. LADJICI. - Mon groupe n'est absolument pas solidaire de cette affirmation, mais si on se met dans un état d'esprit tout à fait responsable et constructif, je considère que demander un effort supplémentaire aux Chevillais n'est pas acceptable. On ne peut donc pas demander aux gens de payer plus d'impôts sachant que l'on explique que la vocation de cette réforme est justement de mutualiser les moyens, d'apporter un certain nombre de services à la population.

Je n'accepte pas que l'on puisse, j'ose espérer par manque de temps ou oubli, faire subir un effort supplémentaire aux Chevillais.

Ce que je souhaite dire dans un second temps, c'est que nous sommes dans la première année de mise en place de cette métropole du Grand Paris. Un certain nombre de choses doit se mettre en place, c'est pour cela que des efforts sont consentis.

Tout à l'heure, Mme la Maire a parlé d'un effet bénéficiaire du FPIC (fonds de péréquation intercommunal), il ne faut pas se réjouir trop vite, ceci dit, pour la première fois, nous allons être dans un rapport plutôt positif pour la commune de Chevilly-Larue. Cela s'explique par la mise en place de la métropole du Grand Paris, mais il n'est pas dit que ce soit le cas pour la suite.

Il y a quand même un motif de satisfaction que l'on peut imputer à cette réforme.

Je réitère ce que j'ai dit en avant-propos, à savoir que nous n'acceptons pas que les Chevillais payent plus d'impôts. Nous allons voter ce vœu, mais nous ne sommes absolument pas solidaires de cette affirmation qui tend à dire que cette réforme est irrespectueuse de la démocratie.

Mme la MAIRE. - Entre 2011 et 2016, nous sommes passés de 0 à 4 M€ de contribution au fonds de péréquation. On peut nous faire faire un pas en arrière mais quand on en a fait 50...

M. LADJICI. - Le FPIC est constant.

M. HERVY. - Il n'y a pas que le FPIC, il y a 3 fonds.

Mme la MAIRE. - Notre contribution au FPIC n'était pas celle-ci il y a 5 ans. Les dispositions ont changé. L'enveloppe générale a changé et elle va augmenter les années d'après, donc il n'est absolument pas certain que nous soyons à la fin épargnés par tout cela, mais je referme cette parenthèse, c'était pour apporter un élément complémentaire à tout cela.

Je propose que nous passions au vote.

☞ **VOTE : LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme la MAIRE. - Ces explications de vote en donnant une grille de lecture, je vous en remercie. Nous transférerons ce vœu avec le vote à l'ensemble des décideurs et des représentants des instances législatives.

0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMMISSION DES FINANCES, DES INVESTISSEMENTS, DU PERSONNEL, DE LA GESTION DU PATRIMOINE

1.1 - Attribution de subventions aux associations

Mme la MAIRE. - On a sorti du lot certaines associations soit à la demande de certains conseillers municipaux soit parce que d'autres occupent la fonction de Président au sein de ces associations. C'est la raison pour laquelle il va y avoir plusieurs délibérations successives mais qui toutes portent sur les subventions aux associations.

M. DELUCHAT. - Comme nous l'avions dit lors du vote du budget primitif 2016 le 9 février dernier, nous avons voté une enveloppe globale de 2 615 495 € si l'on intégrait le fonds d'amorçage du théâtre André Malraux de 235 263 €, ce qui signifie que le chiffre que vous avez sur votre matrice budgétaire est de 2 380 259 €. C'est pour éviter toute incompréhension que je dis cela.

Nous avons donc prévu une augmentation de la subvention aux associations de 0,6 %. En 2015, elle était de 2 600 569 €.

Aujourd'hui, nous votons pour 95 associations un total de 2 606 913 €, soit + 0,24 %. C'est à isopérimètre avec le personnel mis à disposition du théâtre et du comité d'œuvres sociales. Voilà pour le chapitre 65.

Présentation...

Mme la MAIRE. - Y a-t-il des interventions, des questions ?

Mme PONOTCHEVNY. - Une petite explication. Je me suis étonnée l'an passé de voir le Conseil municipal des enfants mis dans les subventions.

Mme la MAIRE. - C'est une association.

Mme PONOTCHEVNY. - Pour moi, ce n'est pas une association. A-t-il un statut juridique ? L'an dernier, il n'en avait pas.

Mme la MAIRE. - Le CME, depuis sa création, a un statut associatif. Cette association a été mise en place dans le but de ne pas être influencée par l'aspect politique d'un Conseil municipal local. L'idée était de mener un travail pour les enfants à la participation de la vie communale dans un cadre associatif déconnecté de la municipalité.

Mme PONOTCHEVNY. - Ce n'est pas que je sois contre.

M. DELUCHAT. - Vous aviez posé la même question.

M. PHALIPPOU. - On vous avait fait la même réponse !

Mme PONOTCHEVNY. - On n'a pas vu les statuts, on n'a rien vu.

Mme la MAIRE. - Les statuts, moi-même, je cherche à les obtenir. C'est un peu ancien.

Mais enfin les choses sont très claires dans les comptes et la gestion de l'association, il n'y a pas de difficulté. Un travail est par ailleurs mené pour renforcer certains éléments de contenu sur des enjeux qui apparaissent un peu importants en lien avec le projet éducatif local, mais c'est un statut associatif, c'est indéniable.

M. HERVY. - On se revoit l'année prochaine !

Mme PONOTCHEVNY. - Avec les statuts.

Mme la MAIRE. - Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Je mets aux voix.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.2 - Attribution de subventions au théâtre André Malraux

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Élisabeth Lazon ne prendra pas part au vote.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.3 - Attribution de subventions à l'Association Culturelle Sociale et Familiale (ACSF)

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Patrick Blas ne prend pas part au vote.

Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.4 - Attribution de subventions à l'association de Coopération Culturelle Éducative et Sportive (ACCES)

Mme la MAIRE. - Hadi Issahnane ne prendra pas part au vote de par sa volonté personnelle.

M. DELUCHAT. - *Présentation...*

Lundi dernier, nous avons vu « Merci Patron » au théâtre André Malraux.

M. HERVY. - Nous avons passé un bon moment.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.4 bis - Attribution de subventions à l'Association la Maison du Conte (MDC)

Mme la MAIRE. - J'en profite pour saluer la présence dans la salle du Président de l'association de la Maison du Conte ainsi que l'une de ses codirectrices.

M. DELUCHAT. - Je me joins à ces félicitations.

Présentation...

Nous versons une subvention supplémentaire pour faire la jonction entre les recettes et les subventions des autres institutions permettant au budget d'être en équilibre. C'est pour cela que vous avez 46 000 € supplémentaires. Je signale au passage que cela équivaut à un salaire chargé. La question a été posée en commission. Afin d'éviter qu'elle ne soit à nouveau posée, je fais ce rappel. C'est donc la raison pour laquelle la subvention a augmenté légèrement plus que les autres années. L'engagement de la ville avait été pris auparavant avec l'ensemble des 4 institutions, sinon on n'aurait pas le financement de la réalisation de la deuxième partie de la Maison du Conte.

Mme la MAIRE. - Ce qui est une belle victoire et une grande reconnaissance.

Avez-vous des questions ?

M. VICERIAT. - On s'interrogeait sur la raison de l'augmentation assez sensible de la subvention. On a calculé que cela représentait environ 57 000 € de plus. Tu viens de nous donner les explications.

J'ai cru comprendre qu'il fallait deux structures juridiques et deux directions de mode opératoire mais n'y a-t-il pas des synergies entre les deux à opérer pour essayer peut-être un jour de limiter les dépenses ?

Mme la MAIRE. - Il faudrait aller plus souvent au théâtre et à la Maison du Conte.

M. VICERIAT. - Tu as raison !

Mme la MAIRE. - La parole est à Élisabeth.

Mme LAZON. - Quelques précisions.

Cela dépend du type de synergie. S'il s'agit d'une synergie artistique et culturelle, elle existe puisqu'il y a de nombreuses collaborations entre le théâtre et la Maison du Conte. Je préciserai mon propos après.

Je ne sais pas ce que tu entends par synergie. Il s'agit peut-être de synergies financières, des choses comme cela.

M. VICERAT. - Notamment.

Mme LAZON. - Il faut que tu saches que nous avons été désignés il y a quelques années par la Cour des Comptes avec le doigt, comme cela, pour dire que cette synergie n'était pas une très bonne chose et qu'il était temps d'y mettre fin.

Au début du mandat avec Christian Hervy, j'avais comme commande de séparer les deux pour plus de lisibilité financière. Cela a été fait. Nous ne pouvons pas revenir dessus sinon la Cour des Comptes sera de nouveau mécontente.

Il fallait clarifier les choses, nous l'avons fait.

La Maison du Conte a de nombreuses missions. Je vais les rappeler parce que vous vous posez des questions sur son implication sur le territoire. Elle a des missions de formation, de transmission et de diffusion de spectacles mais aussi de création et d'accompagnement artistique.

Quand on est sur la création et l'accompagnement, il y a des synergies entre le théâtre et la Maison du Conte. Il y a des créations communes, comme le travail budgétaire commun.

Concernant la diffusion des spectacles, le lieu privilégié de la diffusion du travail de la Maison du Conte est le théâtre André Malraux. À ce titre, il y a aussi des synergies culturelles et financières, forcément.

Sur la fonction, je rappelle que la Maison du Conte est énormément présente sur le territoire, mais pas seulement et heureusement sinon nous n'aurions pas eu d'argent de la région ni de l'État ni du département. Heureusement, qu'il y a un rayonnement un peu plus large sinon nous n'aurions pas pu faire les travaux. C'est donc une bonne chose.

Sur le territoire, peut-être n'avez-vous pas forcément tous connaissance de l'implication de la Maison du Conte. Au quotidien dans les projets culturels de la ville, probablement que Nora voudra préciser après mes propos, s'agissant de l'implication éducative et de ce que l'on cherche à faire en essayant de faire en sorte que tous les enfants de la ville aient accès à un bagage culturel le plus étendu possible, je vais citer quelques exemples, je pourrais en donner bien plus mais je vais me contenter de reprendre ce qui s'est passé les dernières semaines.

Pour ceux qui étaient au vernissage de la Maison des Arts Plastiques Rosa Bonheur, la conteuse est intervenue. Au vernissage précédent de l'exposition Lisières, nous avons aussi commencé par l'intervention d'une conteuse.

Si vous étiez il y a à peu près 3 semaines au théâtre, il y a eu une belle soirée avec deux conteurs au milieu de laquelle il y a eu un repas. Cela a toujours beaucoup de succès.

En ce moment et tout au long de l'année, il y a les classes conte. Qu'est-ce que c'est ? C'est une intervention qui n'a lieu que dans les écoles de Chevilly-Larue.

Il y a eu des projets type grandir avec des interventions par exemple au collège. Ce fut un travail énorme.

Je voudrais ajouter aussi que la Maison du Conte travaille avec le lycée. Tout ceci est plutôt le versant transmission. Il y a une responsabilité de transmission du patrimoine culturel et de faire vivre le fonds conte qui est à la médiathèque.

Il y a aussi l'aspect création et la formation, ce n'est pas à la marge, la formation des enseignants et, depuis de nombreuses années, la formation du personnel petite enfance.

On a énormément de personnel dans nos crèches et haltes-garderies. Nous avons à notre disposition du personnel formé aux contes et à la transmission du patrimoine culturel. Nous faisons cela depuis longtemps.

Je me permets de prendre du temps car il est important que chacun sache. Vous ne pouvez pas être partout forcément. Si vous me posez des questions sur le sport, j'aurai du mal à vous répondre. Je vous dirai que l'on ne fait rien pour le sport dans cette ville, bien entendu ce n'est pas du tout le cas sauf que je ne m'occupe pas des activités sportives, c'est pour cela que je prends ce temps.

Le dernier volet important est la formation des conteurs parce que c'est un très gros morceau à la Maison du Conte qui forme de futurs conteurs ou accompagne déjà des conteurs en formation et dans la création artistique. Ce sera développé.

De nombreuses choses sont faites.

Tu veux peut-être compléter par rapport à ce qui se fait dans le scolaire.

Mme BOUDON. - Dans le scolaire, l'oral est le facteur discriminatoire le plus fort. La Maison du Conte a une activité très forte dans le quartier Sorbiers Saussaie : les écoles, le collège travaillent, écrivent des contes, apprennent à raconter et donc à parler, à se présenter.

Voilà aussi le rôle de la Maison du Conte. Ce n'est pas forcément un versant connu, mais c'est un médiateur pédagogique. Il est vecteur.

Il y a des moments festifs. Grâce à la Maison du Conte et aux conteurs, on amène des parents qui se sont éloignés de l'école pour diverses raisons.

Je me souviens de Salvador Allende il y a 3 ans, du repas partagé un samedi après-midi. Le grand-père d'un enfant était griot. Il y avait de la transmission et du partage.

M. VICERIAT. - Merci à toutes les deux.

Mme la MAIRE. - Sans parler de ceux qui sont de loin de l'écrit. Je parle des parents pour lesquels le travail sur l'oralité est très important car cela les raccroche dans leur rôle pédagogique vis-à-vis de l'enfant dans leur légitimité de parents.

A-t-on répondu aux interrogations, Monsieur Viceriat ?

M. VICERIAT. - Tout à fait.

Mme la MAIRE. - Est-ce que je peux mettre aux voix cette délibération ?

M. LADJICI. - Je voudrais rappeler le rôle de lien social qu'exerce la Maison du Conte à Chevilly-Larue. Notre groupe a toujours soutenu cette structure. Nous affirmons ce soutien aujourd'hui.

J'apprécie de la Maison du Conte sa capacité à faire parler les gens entre eux, à donner la possibilité à des personnes qui votent aussi bien à droite comme à gauche de se rencontrer, de se parler, de se connaître et d'apprendre peut-être à faire un bout de chemin ensemble.

Nous voterons cette délibération.

Je m'excuse de ne pas y aller assez régulièrement mais je m'engage à y aller plus souvent.

Mme LAZON. - Il ne faut pas y aller en ce moment ! C'est en travaux !

Mme la MAIRE. - Pour les deux prochaines années, cela va être compliqué !

M. LADJICI. - Une fois que ce sera possible, ne vous inquiétez pas, j'y serai. Je n'ai pas eu l'occasion d'en profiter avant mais je m'engage à en profiter pleinement dans le futur.

Je souhaite également indiquer que cette structure a été financée par le passé par la région Île-de-France. Ce que je souhaite dire à mes collègues républicains, c'est une fois ouverte, nous pourrons y aller ensemble pour que vous puissiez voir ce qu'elle apporte et, vous qui avez l'occasion de voir Valérie Pécresse, de l'alerter en priorité sur ce projet. Je ne doute pas que, dans le futur, la Maison pour Tous sollicitera la région pour des projets afin que vous aidiez au non-blocage de ces projets.

Mme la MAIRE. - Il y a une chose sur laquelle nous n'avons pas d'inquiétude concernant ce sujet, c'est l'engagement de la participation de la région sur l'investissement puisque cela a été cranté par le biais d'une décision formelle en juin ou juillet dernier.

Une question est, à ce jour, posée. Nous allons rencontrer l'exécutif régional à ce sujet prochainement via une délégation, c'est celle de la continuation de sa participation au fonctionnement. C'est même valable pour cette année puisqu'il y a l'ambition de faire vivre la Maison du Conte hors les murs pendant la réalisation des travaux. Nous avons besoin de continuer de fonctionner pendant cette période et à produire le travail qui est fait chaque année.

M. ISSAHNANE. - Je souhaite intervenir sur ce fait qui va devenir rare, je pense, on l'observe à Chevilly-Larue, la sanctuarisation des subventions aux associations.

Dans le plan d'économie décidé par le gouvernement en place, actuellement de 50 milliards, en 2014 je crois, est comprise la baisse des dotations versées aux collectivités locales qui s'élèvent à 11 milliards échelonnés bien sûr jusqu'en 2017. Cette mesure d'austérité a un impact direct sur les associations. Comment ?

Quand les collectivités locales n'ont pas ces fonds-là, ont du mal à boucler leur budget, la première variable d'ajustement consiste à couper les subventions aux associations. J'ai un exemple précis et concret.

La ville de Chelles, je viens de l'apprendre sur le site du Parisien, vient de réduire les subventions à ses associations de 600 000 € dont 350 000 € pour des associations de solidarité.

Je travaille dans le secteur associatif, je peux en témoigner, je suis proche du collectif CAC (Collectif des Associations Citoyennes). Celui dit qu'en ce moment en France, on est en train d'avoir un plan social déguisé comparable à celui qu'il y a eu au début des années 80 pour les Mines dans le Nord de la France. Selon leur estimation, on va perdre près de 200 000 emplois dans les associations sachant qu'elles interviennent dans des secteurs stratégiques pour les besoins de la population, il faut le noter.

La volonté de la commune de préserver les associations est un fait remarquable. Il faudrait le préserver le plus longtemps possible.

Mme la MAIRE. - Après cette intervention d'ordre général, je vous propose de mettre aux voix la délibération sur la Maison du Conte.

☞ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE, MOINS 2 ABSTENTIONS (M. MACHELON ET MME PONTCHEVNY)

Mme la MAIRE. - C'est dans l'enthousiasme que nous avons validé ensemble, malgré deux abstentions, la nouvelle construction de la subvention municipale à l'égard de la Maison du Conte qui, je crois, vient finaliser l'ensemble du travail effectué en amont pour reconfigurer l'équipe et le projet d'établissement. Il n'y a plus qu'à faire les travaux et après, c'est parti.

Merci à vous en tout cas.

Tu as eu raison de dire Hadi Issahnane qu'à l'issue de ce vote sur les subventions, on pouvait souligner tout de même - cela a été fait par André Deluchat en amont, autant le faire aussi en aval - que cela représente un effort très important dans un budget dans lequel on a 2 M€ de dotations de l'État en moins et tout ce que l'on a dénoncé jusque-là. C'est un effort très important que de maintenir un bon niveau de subvention aux associations, que les associations soient un vivier de la démocratie, de l'animation, de la vie locale, de la parole aussi et que l'on est fier de pouvoir y contribuer de cette façon.

1.5 - Autorisation de signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la rénovation de la piscine municipale Pierre de Couvertin

M. SUAZO. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - Merci.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

M. SUAZO. - Merci pour la piscine !

Mme la MAIRE. - Merci pour les nageurs

1.6 - Demande de subventions pour les travaux de réhabilitation de la piscine municipale Pierre de Couvertin

M. BLAS. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - C'est pour le formalisme puisque des discussions sont entamées depuis longtemps avec les différents financeurs et que l'on passe en Conseil municipal les délibérations qu'au moment où les choses sont déjà établies.

Mais nous sommes parfois face à une contradiction. Je dois le dire souvent que ce fut le cas avec la région puisque l'on nous demande de formaliser des dossiers de subvention les plus précis possible, donc une fois que l'ensemble des études préparatoires sont terminées avec un dossier le plus complet possible sur le contenu et le plus précis sur les valeurs, mais avant que la déclaration d'ouverture de chantier n'ait lieu, ce qui fait une fenêtre un peu difficile à atteindre. Cela nécessite un peu de gymnastique en général dans la construction des projets, d'où cette mention en fin de délibération.

Avez-vous des questions ?

M. VICERIAT. - C'est vrai que je me suis un peu étonné que l'on n'ait pas demandé des subventions avant.

Dans le montage du projet, mais c'est rappelé ensuite, le droit de subvention est conditionné par le fait de ne pas avoir démarré les travaux mais, habituellement, on a plutôt tendance à essayer de récupérer au départ un maximum d'aides et d'ajuster le projet en fonction des aides que l'on peut obtenir.

Je comprends tout à fait.

Mme la MAIRE. - C'est absolument le cas dans le travail exploratoire.

À partir du moment où l'on commence à réfléchir à un sujet, on sollicite, mais sur le mode informel dans un premier temps, les différents partenaires identifiés et, dans un deuxième temps, on construit avec eux le chemin du moment auquel on formalise la demande de la subvention. C'est ce qui parfois est le plus compliqué dans le montage des dossiers car les uns et les autres ont toujours des critères et des calendriers très contraints et pas les mêmes.

Il est bien évident que nous solliciterons tous les financements auxquels nous pourrions prétendre.

Avez-vous d'autres questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

1.7 - Désignation des représentants de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relative à la création de la métropole du Grand Paris

Mme la MAIRE. - Il s'agit de la CLECT non pas de l'EPT, de l'Établissement Territorial 12, mais de celle de la métropole du Grand Paris qui doit se mettre en place. Elle va donc réunir 131 suppléants des communes membres. Il nous faut désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Je vous propose que nous ayons le même mode de raisonnement que pour le territoire, à savoir comme titulaire le maire de la commune et comme suppléant le maire adjoint en charge des finances. Nous avons vraiment besoin d'être dans la parfaite connaissance et lucidité sur les transferts de compétences de financement, etc. dans la plus grande clarté. Je pense que le maire adjoint aux finances est la personne qui peut le mieux accompagner le maire dans cet exercice.

Cela appelle-t-il des remarques ou des questions de votre part ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

3 - COMMISSION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1 - Approbation des comptes rendus du portage foncier par le SAF 94 pour le compte de la commune

M. TAUPIN. - *Présentation...*

Mme la MAIRE. - C'est un retour sur investissements.

Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE**

5 - COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE, DES SOLIDARITÉS ET DE LA PRÉVENTION DE LA SANTÉ

5.1 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à la confédération Nationale du Logement (CNL) à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire

M. NOURRY. - *Présentation...*

Je demanderai à ceux qui le veulent de participer à la discussion avec la CNL à Villejuif

La CNL a été créée en 1916.

En 1946, l'UCL fait place à la Confédération Nationale des Locataires.

En 1964, la CNL adhère à l'Alliance Internationale des Locataires.

En 1973, elle s'ouvre aux personnes accédant à la propriété de leur logement et devient la Confédération Nationale du Logement.

En 1980, la CNL est agréée association de consommateurs.

En 2015, la CNL est agréée association de jeunesse et d'éducation populaire.

Mme la MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➔ VOTE : LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Mme la MAIRE. - Notre ordre du jour n'était pas chargé mais nous sommes néanmoins capables de rester plus de 3 heures ensemble !

Bonne soirée à tous.

La séance est close.

(La séance est levée à 22 h 10.)